

N° 62 - 15 JANV.-15 FEV. 69

« LE PEUPLE BRETON »
mensuel

Boîte postale 713 RENNES

ABONNEMENTS

Ordinaire : 10 F

De soutien : à partir de 15 F

2 365-76 RENNES

« Le Peuple breton » - BP 713

Aujourd'hui, être libre
c'est être informé

LE PEUPLE BRETON

1^F

UDBON

ORGANE DE L'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE

NON à la réforme régionale gaulliste

RÉPRESSION SYNDICALE A CITROEN

L'U.D.B. et l'affaire du F.L.B.

NOTRE ÉDITO PAGE 2

L'U.D.B., ces dernières années, n'a cessé de dénoncer les méthodes de répression de style fasciste qui sont en vigueur dans les usines Citroën de Rennes. Brimades, insultes, violences physiques, tous les procédés sont bons pour chasser les syndicalistes. Cette politique de répression est d'ailleurs appliquée dans toutes les usines Citroën, puisque depuis juin 68, plus de cent militants ont été obligés de quitter les usines de Rennes, de Caen et de Paris. A Rennes, après l'affaire Frémin, voici le syndicaliste C.G.T. GALLIOT licencié brutalement. Un Comité de défense des libertés syndicales auquel participe l'U.D.B. vient de se constituer. « Le Peuple Breton » a interrogé le syndicaliste GALLIOT.

« Le Peuple Breton » — Quand et pour quel motif as-tu été mis à la porte de Citroën ?

Galliot. — Le vendredi 3 janvier. J'ai été licencié en dix minutes. On a profité de ce que les gars étaient au restaurant de façon à ce qu'il n'y ait pas de témoins. Motif invoqué : grave insuffisance professionnelle.

UNE INTERVIEW DU PEUPLE BRETON

« Le Peuple Breton ». — Comment cela s'est-il passé exactement ?

Galliot. — On m'a convoqué à 6 h 20 à la direction pour m'annoncer que je ne faisais plus partie du personnel, avec ordre de partir sur le champ. J'ai été obligé de m'exécuter. Je suis revenu le lendemain, jugeant que je faisais toujours partie du personnel (je possédais toujours ma carte de travail). J'avais également des tracts pour informer les travailleurs. J'ai commencé la distribution. Le représentant de la direction est venu me voir, vu que je ne

faisais pas partie de l'usine. Discussion... Je n'ai pas obtempéré et il a téléphoné pour avoir du renfort. Deux autres sont arrivés. Les trois m'ont insulté, ceinturé, m'ont arraché les tracts des mains et les ont jetés sur les voitures qui étaient sur le parking, cela devant les ouvriers qui rentraient pour le travail. Ils m'ont conduit de force à ma voiture et comme je ne parlais pas assez vite, ils ont menacé de la renverser. Il y a même un détail assez significatif : l'un des représentants de la direction m'a insulté parce que j'avais une voiture étrangère (N.S.U.).

« Le Peuple Breton ». — Cela paraît cocasse quand on connaît les prétentions « européennes » de Citroën. D'après ce que tu viens de dire, tu devais être délégué syndical.

Galliot. — Les syndicats m'ont envoyé une lettre qui m'annonçait que j'étais délégué syndical suppléant. Ensuite une autre lettre est venue pour me nommer délégué syndical titulaire.

« Le Peuple Breton ». — La direction, elle, prétend ne pas avoir reçu cette lettre.

Galliot. — Après ma nomination de délégué syndical suppléant, il y a trois mois, j'ai été changé de poste. Au point de vue technique, c'était assez différent de ce que

je faisais auparavant. Je remplaçais un gars qui était à ce poste, il y a trois ans. Ce poste nécessitait une grande adaptation professionnelle. Deux mois et demi se sont passés sans incident, puisque je n'ai commis que deux petites erreurs bénignes, ce qui est tout naturel pour un début.

« Le Peuple Breton ». — Le point de vue de la direction présenté dans « Ouest-France » prétend que tu as été licencié pour une série de fautes professionnelles s'échelonnant sur une période de deux ans et demi et que tu ne peux prétendre aucunement au titre de délégué syndical. Avouons qu'attendre deux ans et demi pour se rendre compte de la prétendue incapacité de quelqu'un qui a cinq ans de présence dans l'établissement, cela paraît un peu gros.

D'autre part, on ne voit pas la liaison qu'ils font entre cela et ta fonction syndicale. C'est du pur chantage !

Galliot. — D'autre part, ils se contredisent eux-mêmes en payant mon mois de préavis et ma prime de licenciement. Ils reconnaissent par là qu'il ne s'agit pas d'une faute grave.

« Le Peuple Breton ». — Il s'agit en fait de la classique répression syndicale de style fasciste chère à Citroën. Cela n'est pas sans rappeler l'affaire Frémin. Qu'avez-vous décidé de faire ? Vous n'allez pas laisser l'affaire sans suite ?

Galliot. — Hier soir, suite à une réunion d'information, on a formé la base d'un Comité de défense des libertés syndicales (Voir suite page 5)

L'U.D.B. et la militarisation d'Ouessant

« Cette hélistation correspond à un impératif national : elle facilitera la circulation en rade de Brest des sous-marins nucléaires dont la base est en construction à l'île Longue. »

(Préfet du Finistère.)

Le Comité directeur de l'U.D.B., réuni le 5 janvier 1969 à Nantes, a adopté la motion suivante :

« Devant le projet gaulliste d'implanter, malgré l'opposition formelle de la population, une base militaire d'hélicoptères dans l'île d'Ouessant, l'Union Démocratique Bretonne,

- considérant que cette implantation ne peut que nuire gravement à l'avenir économique de l'île (élevage, tourisme...);
- considérant que cette implantation constitue une nouvelle étape dans la militarisation de la Bretagne qui fait de notre pays un réseau serré de bases militaires (île Longue, Landivisiau, Gâvres, Coëtquidan, etc., etc.);

- Condamne ce projet et apporte son soutien à la population de l'île d'Ouessant gravement touchée par cette mesure de l'impérialisme gaulliste ;
- Appelle les organisations de gauche en Bretagne à s'engager dans le même soutien. »

SECOMA

73 bis, rue de la Tour d'Auvergne - 29-5 ERGUE-ARMEL - Quimper - Tél. 21.03

CAISSES ENREGISTREUSES SWEDA

SIÈGES FANTASIA
MACHINES A ECRIRE ROYAL

CALCULATRICE MONROE

BUREAUX - CLASSEURS
BOIS - METAL

Agent service : DYMO

Réparations - Recharges

Edito

L'ANNONCE de la visite du chef de l'Etat en Bretagne a succédé immédiatement à l'annonce spectaculaire des premières arrestations dans l'affaire du F.L.B. Annonce spectaculaire, car c'était pour l'actualité ce qu'il est devenu d'appeler la trêve des confiseurs. Ce n'est donc pas nous qui lions les deux faits qui sont au centre de cet éditorial : l'affaire du F.L.B. et le voyage du général en Bretagne.

Qu'on n'attende pas de nous une condamnation hypocrite de la violence. Nous ne sommes pas de ceux qui veulent bien condamner les attentats du F.L.B. parce qu'ils s'attaquaient aux bureaux de perception et aux gendarmeries de l'Etat gaulliste, mais qui se taisent quand la violence est quotidienne du côté du pouvoir.

— N'y a-t-il pas violence lorsqu'on interdit la représentation de la pièce d'Armand Gatti qui appelle un chat un chat, c'est-à-dire Franco un fasciste ?

— N'y a-t-il pas violence quand Citroën exerce ses brimades et expulse, après Yannick Frémin, un autre délégué syndical, Yves Galliot ?

— N'y a-t-il pas violence permanente quand l'enseignement de la langue bretonne, de l'histoire de la Bretagne, est systématiquement refusé à notre peuple ? La condamnation de la « violence en général » est à la morale politique ce que l'apolitisme est à l'action politique.

Qu'on ne vienne pas nous dire : « Ce n'est qu'une bande d'exaltés, de fanatiques... ». Belle manière d'éluider le problème : tous ces gens « raisonnables » connaissent-ils des Angevins, des Berrichons emprisonnés pour le Berry, pour l'Anjou ? La réalité de l'arrestation et de l'emprisonnement d'une vingtaine de personnes n'est-elle pas, à ce premier niveau, un révélateur de la spécificité du problème breton ? Il y a là une situation qui ne se retrouve dans aucune autre région.

■ L'INFANTILISME POLITIQUE DU F.L.B.

Mais dire que le F.L.B. soulève le problème breton ne veut pas dire qu'il le pose correctement. Dans notre numéro 51 du 15 février 1963, parlant de l'action du F.L.B., nous terminions ainsi : « Nous ne répéterons jamais assez : avec le peuple, tout est possible, sans son soutien, il n'est qu'aventure et illusion ». On peut caractériser l'action de celui-ci par son infantilisme politique.

L'explication de leurs actes a toujours été simpliste dans les tracts abandonnés sur les lieux et surtout vaine et pleine d'illusions dans les communiqués où le F.L.B. se référait à une éventuelle bonne volonté de De Gaulle envers la Bretagne. Contester l'authenticité de ces communiqués comme s'ils n'avaient pas émané du F.L.B. n'est pas sérieux et, de toute manière, cela ne changerait rien au problème. Ces communiqués ont été publiés dans la presse et l'opinion publique, qui avait pour les gens du F.L.B. la sympathie qu'on porte à ceux qui font courir les gendarmes, a retenu que le F.L.B. liait son action à l'attitude du chef de l'Etat (1). Quelle éducation politique pour un peuple colonisé comme le nôtre que d'augmenter en lui la confiance en l'homme providentiel. Quelle perspective aveugle et à l'opposé des buts auxquels ils prétendaient arriver que de faire dépendre la libération du travailleur breton du symbole même de l'Etat oppresseur.

On retrouve le même infantilisme dans le fait de la publication d'un Manifeste — qui pouvait être considéré comme le premier « texte politique », comme le fondement idéologique de son action — deux ans après le premier attentat et peu de temps avant le premier « coup de file ». Ce Manifeste, fait très caractéristique, est un amalgame des positions de droite les plus classiques et d'une phraséologie « révolutionnaire », « socialiste » sans aucune prise sur la réalité. Que penser de ce « socialisme » qui « repoussera l'oppression collectiviste... » mais qui sera... « humaniste, coopératif, fédéraliste et communautaire » (sic).

Le Manifeste est rempli de contradictions aussi énormes, mais il ne pouvait en être autrement : c'est la marque même de l'infantilisme et du décollage de la réalité des luttes du peuple breton. Que cette volonté de revêtir le vide idéologique de l'habit socialiste soit, au niveau des individus, sincère ou tactique — les deux doivent se rencontrer dans le cas présent — le résultat est le même au niveau politique. Ce décollage de la réalité explique qu'aucun exemple ne vienne étayer l'affirmation « Bretagne = colonie » dans ce texte ; notre parti, qui a organisé plus d'une vingtaine de réunions publiques sur ce thème, a compris l'importance de l'éducation dans un combat comme le nôtre et sait l'ampleur et la difficulté de cette tâche. L'activisme du F.L.B. fait bon marché de cette nécessité et même si cela peut paraître dur à certains, leur action ne pouvait déboucher que sur une impasse absolue. Il est regrettable de voir des hommes courageux s'y être engagés.

■ IMPASSE ET CONFUSIONISME.

Leur action était pour nous condamnée à l'impasse absolue dès le premier jour : sous-tendue par un confusionisme idéologique, elle ne

(Suite page 6)

(1) « Nous attendons du Chef de l'Etat Français qu'il rende à la Bretagne, malgré les oppositions qu'il rencontre, toutes les libertés politiques, économiques, sociales et culturelles qu'il préconise pour les Français du Québec » (Communiqué du F.L.B. du 15 septembre 1968).

LA VIE DU PARTI

RENCONTRE « KENDALC'H » DE CASSON (Loire-Atlantique)

Le 8 décembre, l'amicale Kendalc'h du Pays nantais avait organisé une session d'étude et d'information pour ses membres. La journée, qui se déroula au Château de la Pervençère, à Casson, au nord de Nantes rassembla un bon auditoire particulièrement des jeunes et comprit une série d'exposés, suivis de questions, exposés faits au nom de leurs organisations par divers orateurs, dont M. Mevellec pour la F.G.D.S. ; M. de Gouyon-Matignon pour le M.O.B., entre autres. Notre camarade Leprohon, du Comité directeur, y représentait l'U.D.B. : il exposa notre conception du combat pour la Bretagne, notre analyse de la situation et notre appréciation sur les moyens à employer pour vaincre. L'auditoire fut particulièrement sensible à l'effort décidé par l'U.D.B. en 1969 sur la Loire-Atlantique et dont notre présence était l'une des premières manifestations. Dans cette région où les problèmes sociaux sont particulièrement aigus, il était à prévoir que les questions de l'auditoire porteraient sur l'aspect socialiste de la lutte de l'U.D.B. : en effet, soit pour l'approuver, soit pour le critiquer, ce choix fondamental de notre Parti fut au centre des débats qui ont permis, selon le président de l'amicale du Pays nantais « d'intéresser vivement tous les participants et de contribuer à leur ouvrir des horizons plus larges sur un plan qui est, trop souvent, laissé à l'écart au sein des groupes de Kendalc'h ».

REUNION PUBLIQUE A BREST

Annoncée essentiellement en milieu étudiant par une distribution de tracts, la première réunion publique brestoise de l'année U.D.B. a eu lieu le 19 décembre à Brest, à la Maison du Peuple, à 20 h 45. Une quarantaine de personnes assistèrent à un exposé de notre camarade Leprohon, du Comité directeur, sur le thème : Bretagne = colonie. L'argumentation serrée de l'orateur fixa l'intérêt de tous et emporta la conviction de beaucoup. A la fin de l'exposé, un long débat s'engagea entre les auditeurs et l'orateur, assisté de notre camarade Leon, du Comité directeur. On demanda, entre autres questions, à l'U.D.B. de rappeler sa position vis-à-vis des attentats du F.L.B., de préciser son approche du problème de la pêche artisanale et coopérative, de définir notre conception de l'avenir agricole de la Bretagne. Une vente de journaux, des abonnements et des contacts prolongés avec des sympathisants terminèrent cette première réunion de l'année universitaire qui a montré la présence de notre Parti à Brest. Cette importance de l'U.D.B. fut d'ailleurs, involontairement, mise en valeur par un orateur communiste brestois quelques jours plus tard à une conférence du P.C.F. où l'on accusa, bien à tort, notre Parti d'être « gauchiste breton »...

SECTION DE QUIMPER - CORNOUILLE

Les membres de la section se sont réunis à Quimper le 12 décembre. Les représentants au Comité directeur firent le compte rendu des travaux du 8 décembre à Saint-Brieuc. Divers sujets furent ensuite traités, dont un projet d'affiche sur la régionalisation. Les ventes à la criée du Peuple Breton sont assurées régulièrement et les militants visitent chaque mois les nombreux dépôts du journal créés dans toute la région.

SECTION DE VANNES

Nos camarades du pays de Vannes ont pris plusieurs décisions au cours de leur dernière réunion, tenue le 18 décembre. Entre autres, nous relevons l'obligation pour la section de faire une vente à la criée hebdomadaire, le principe d'une rencontre trimestrielle des militants du Morbihan et des distributions de tracts en divers quartiers.

SECTION D'AURAY

La nouvelle section d'Auray s'organise progressivement. Plusieurs contacts ont été pris dans la région et nos camarades préparent des réunions d'information qui devront avoir lieu dans le courant du trimestre. Des dépôts du journal ont été créés.

SECTION DE BREST

La section continue d'étendre son assise sur la ville et la région de Brest. Le rythme des ventes à la criée, des abonnements et des affichages se maintient. Au cours de deux réunions de section, les camarades ont confronté leurs points de vue concernant les perspectives d'ave-

nir de la section. Perspectives qui, en définitive ne manquent pas d'être favorables. Ils ont en outre décidé d'œuvrer à une bretonnisation authentique de la section.

REUNION PUBLIQUE A SIZUN (Léon)

Le 27 décembre, une réunion publique, organisée par Louis Pouliquen, rassemblait à Sizun une vingtaine de personnes. Dans l'assistance, on notait la présence de M. Marcel Léon, connu dans l'opinion depuis les manifestations paysannes de 1961-62 et M. Jestin, responsable du Parc d'Armorique. Des questions diverses et intéressantes furent posées sur la position de l'U.D.B. au sujet des élections, du Parc d'Armorique... Claude Rolland, responsable de la section de Rennes, aimait le débat en compagnie de Louis Pouliquen.

REUNION PUBLIQUE A LANDIVISIAU (Léon)

Le 3 janvier, une petite réunion d'information était organisée à Landivisiau. Devant une assistance restreinte, étaient exposées les idées de l'U.D.B.

SOUSCRIPTION PERMANENTE POUR LES PROGRES DU « PEUPLE BRETON »

Le Peuple Breton a accompli le mois dernier un nouveau pas sur le chemin du succès : notre tirage est monté à 4 000 exemplaires mensuels. Nos anciens abonnés, ceux qui ont connu le P.B. à 1 000 exemplaires et 4 pages mesureront aisément les progrès accomplis...

Notre intention est, évidemment, de continuer. La chose est possible, car l'U.D.B. s'agrandit sans cesse : ses militants tout en devenant plus nombreux restent aussi entreprenants et sérieux. Notre force principale est là. Nos amis et nos adversaires le savent bien...

Nos amis, comme la revue Celtic News (N° 19 - Automne 1968) en langue anglaise : « Notables sont les activités récentes et le rôle dirigeant de l'Union Démocratique Bretonne (U.D.B.), formation socialiste, créée il y a quelques années. Leurs réunions publiques bien organisées attirent de bons auditeurs cependant que leur journal, Le Peuple Breton, augmente constamment ses ventes. Ce succès est indubitablement dû à la volonté de s'identifier étroitement aux problèmes économiques et sociaux contemporains, en Bretagne... »

Nos adversaires, comme les néo-nazis français de la revue Découvertes (N° 52-53 - Août-septembre 1968) : « En Bretagne, par exemple, il est particulièrement affligeant de voir l'U.D.B. (= « Union Démocratique Bretonne ») prendre la tête des séparatistes bretons (sic) et s'implanter pour de bon à l'Université de Rennes. Or, les militants de l'U.D.B. veulent instaurer une démocratie populaire bretonne, sur le modèle de la Pologne ou de la Bulgarie ! (resic) Pauvre Bretagne ! »

Peu nombreux, en effet, sont ceux, de bonne foi, qui nieraient à l'U.D.B. le mérite d'avoir pris, en Bretagne, la tête du combat pour notre pays et notre peuple. C'est là un notable succès. Il ne suffit pas. Et pour progresser davantage, l'effort de nos militants a besoin d'être relayé et amplifié par celui de nos amis lecteurs et abonnés. Pour ceux-ci rappelons tout ce qu'ils peuvent pour Le Peuple Breton : s'abonner s'ils sont de simples lecteurs ; se réabonner de soutien s'ils lisent déjà ce journal ; abonner un ami s'ils sont abonnés de soutien et, tous, continuer à participer à cette souscription permanente et volontaire. Pour que, l'an prochain, le commentaire de Celtic News soit encore plus laudatif, pour qu'à la même date les rédacteurs de Découvertes soient encore plus mécontents, versez votre aide à notre souscription ! Merci à tous d'avance !

DEUXIEME LISTE

Anonyme, Angers	50,00 F
Le Mercier, Brest	10,00 F
M. L., Courbevoie	500,00 F
Anonyme, Quimper	20,00 F
Anonyme, Quimper	5,00 F
R. T., Rennes	35,00 F
L. B., Allemagne	15,00 F

Total de la deuxième liste .. 635,00 F
Report de la liste précédente 215,00 F

TOTAL

Les participations à cette souscription doivent être adressées au Peuple Breton, B.P. 713-35 Rennes ; C.C.P. Rennes 2.365.76, en précisant au dos de l'envoi : souscription. Vous pouvez aussi préciser si vous voulez garder l'anonymat ou non.

Le PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS et la RÉGIONALISATION

Parmi les principales prises de position exprimées par les partis politiques à l'égard du problème régional, il faut mettre à part celle du Parti Communiste Français. Le seul parti qui ait arrêté une position après un examen détaillé de la question, publié dans « France-Nouvelle » du 13 novembre dernier.

« Le Parti Communiste Français détermine son attitude en tenant compte du fait que le phénomène régional est devenu une réalité de notre temps ». Ce phénomène découle de l'évolution du capitalisme et des rapports de production, évolution qui provoque une croissance inégale selon les régions ; inégalité de croissance qui permet au Parti Communiste de proposer de « faire en sorte que la diversité régionale, qui est une réalité, soit en même temps utilisée comme un des moyens de la division nationale du travail, favorable au développement de la production nationale et à la diversification d'une économie moderne et complexe ». Parallèlement à cette évolution, on constate dans les régions une exigence de démocratie, là surtout où le développement est le plus défavorable aux travailleurs.

C'est sur ces deux plans que s'articule la critique communiste du projet gaulliste de réforme régionale, projet qui vise à étouffer cette volonté démocratique en la masquant sous un pseudo-régionalisme, et qui facilite la pénétration du capitalisme monopoliste dans les régions. Nous ne sommes guère en désaccord sur le détail de cette critique, mais le reproche le plus sérieux que l'on puisse lui adresser, c'est qu'elle ne met pas en lumière le véritable fondement politique de la réforme projetée : l'impossibilité pour la bourgeoisie française de continuer à gouverner par la centralisation absolue. Comme le dit Lénine : « Pour que la révolution ait lieu, il faut que les exploités ne puissent pas vivre et gouverner comme autrefois. C'est seulement lorsque « ceux d'en bas » ne veulent plus et que « ceux d'en haut » ne peuvent plus continuer de vivre à l'ancienne manière, c'est alors seulement que la révolution peut triompher. Cette vérité s'exprime autrement en ces termes : la révolution est impossible sans une crise nationale ». (in *La maladie infantile du communisme*).

A travers la crise des structures centralisées de l'Université et du contenu de celle-ci, comme à travers la crise de la centralisation administrative, économique et politique de la France, tout indique que c'est le début de cette crise nationale que nous sommes en train de vivre. Une crise nationale qui n'est d'ailleurs rien de moins qu'une crise de la nation elle-même.

Se refusant à considérer le problème régional sous cet angle, la critique communiste du projet gaulliste reste incomplète, pêchant par un économicisme schématique, et de ce fait les contre-propositions communistes ne présentent pas de caractère radical.

La région serait, selon ce texte, dotée d'un Conseil régional, élu au suffrage universel et à la proportionnelle, et dont la fonction exécutive serait confiée, non au préfet régional, mais au président et au bureau du Conseil. Cela va apparemment très loin, mais la portée de la proposition se trouve singulièrement affaiblie lorsque le Parti Communiste entend que les attributions du département, non seulement ne soient pas réduites, mais encore soient accrues. Ce n'est donc que par « un transfert de compétences de haut en bas, c'est-à-dire du pouvoir central exécutif à la région », que le Conseil régional reçoit ses compétences (lesquelles ne sont d'ailleurs clairement définies dans aucune partie du texte).

Sur le rôle du Conseil régional, on ne peut également qu'être profondément déçu. Au transfert de compétences du centre à la région, doit correspondre le transfert de ressources budgétaires de l'Etat : si le Conseil ne tient pas ses

pouvoirs de la région, il ne doit pas davantage y avoir de ressources propres, ni de fiscalité régionale. Quant à l'utilisation de ces fonds, ils serviraient à l'élaboration de projets d'intérêt collectif (routes, barrages) et à financer certains programmes de « développement économique, de logement social, d'équipement urbain, rural ou touristique, etc. ». Si le Conseil était chargé de « proposer et de mettre en œuvre le plan régional », en revanche il ne serait que « consulté » dans la préparation du plan national. Le Conseil serait en outre consulté pour la préparation de divers projets.

En résumé, le Conseil régional conçu par le Parti Communiste serait un organe étroitement soumis au pouvoir central, et n'ayant que des compétences exécutives : lorsqu'on sait que la seule garantie contre la tyrannie technocratique, quel que soit le gouvernement au pouvoir, est l'exercice des compétences législatives, on voit que la région n'aurait, selon ce plan, aucune possibilité de s'exprimer et de s'imposer quant aux orientations fondamentales de sa croissance.

L'erreur profonde commise par le Parti Communiste vient du reste de ce que l'étude du Conseil régional n'est sous-tendue par aucune analyse sérieuse du phénomène régional. Celui-ci serait la pure expression de l'évolution des rapports de production. A aucun moment, le Parti Communiste ne s'attache à rechercher les fondements réels de ce problème. Appliquée au cas de la Bretagne, cette position se révèle singulièrement faible. Lorsque, en 1932, le monument de la mairie de Rennes sauta, l'*Humanité*, sous la plume de Daniel Renoult, trouva d'autres accents pour analyser le phénomène. Le 15 août 1932, Daniel Renoult écrivait : « Nous avons dit et répétons qu'en Bretagne, les masses laborieuses, touchées durement par la crise économique, mécontentes de l'administration centralisatrice qui dépêche à Vannes, à Landerneau ou à Quimper de hauts fonctionnaires basques, corses ou savoyards ne connaissant rien au pays, irritées par le luxe insolent que les bénéficiaires de l'impérialisme français déploient sur les plages à la mode, choquées par le manque d'égards dont le monument détruit n'était que le symbole grossier et provoquant, honni par toute la population de la ville de Rennes, ces masses s'agitent en un mouvement confus de libération. » Ailleurs, l'*Humanité* parle des revendications de nationalité des masses ouvrières et paysannes en Bretagne.

De cet aspect de la question, il n'est pas un mot dans le projet communiste, sinon pour dire qu'« il serait réactionnaire de faire renaître à cette occasion des spécificités d'anciennes provinces qui ne sont plus, pour l'essentiel, historiquement fondées ». Il est regrettable de devoir faire remarquer au Parti Communiste que la revendication bretonne en faveur du respect de la langue et de la personnalité de la Bretagne est à la base même de l'exigence démocratique dont se réclame le Parti en matière de régionalisation. Marcel Cachin, sa vie durant, avait toujours hautement souligné l'importance de cette question. Il n'a jamais, que l'on sache, passé pour un défenseur de la réaction.

Les diverses propositions du Parti Communiste, en définitive, tout en dénigrant les manœuvres gaullistes, rejoignent celles-ci par le fait que le programme du Parti vise à intégrer un processus indénié, le développement du sentiment régional, dans la perspective de la prise du pouvoir par le Parti Communiste. En prenant fait et cause pour les revendications politiques et culturelles bretonnes (et occitanes, alsaciennes, corses, basques, etc.), le Parti aujourd'hui dans l'opposition se retrouverait au pouvoir avec un problème auquel il lui serait difficile de ne pas donner satisfaction.

Jean-Yves GUIOMAR

G.P.M.B.! Notables, à vos rangs fixe!

Le 24 décembre 1968, le dictionnaire des sigles s'est enrichi d'un élément nouveau : G.P.M.B.... **Groupelement des Pêches Maritimes Bretonnes**. Le 24 décembre 1968, en effet, dans la salle de Conférences de la Criée de Concarneau, M. Annebicque, ci-devant directeur de la Chambre de Commerce de Quimper, chaperonné par son président, M. Morizoo, lance, devant un parterre de « techniciens » et quelques journalistes épars, la « bombe de l'année » : la création du G.P.M.B. Et le champagne de couler...

Qu'est-ce que le G.P.M.B.? Il s'agit d'un Groupelement d'Intérêt Economique, du type préconisé par l'ordonnance du 23

septembre 1967, rassemblant toutes les activités de la pêche bretonne : pêche artisanale et industrielle, armateurs et marins, mareyeurs et conserveurs... etc... Et l'on retrouve effectivement, dans le conseil d'administration, des armateurs, des mareyeurs, des conserveurs, des représentants de la Coopération et des syndicalistes.

En dépit de ce que nous dénoncions dans le numéro 59, le G.P.M.B. n'a pas été créé « pour faire face à la situation catastrophique de la pêche à la sardine à Quiberon et dans le Morbihan ». Laissons les pêcheurs sardiniers se partager les miettes

de l'aumône que la générosité du gouvernement gaulliste a bien voulu leur octroyer, le G.P.M.B. a des objectifs beaucoup plus vastes : « Mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité. » Et l'on subdivise ces objectifs en cinq points précis :

- a) Coordination des actions :** « Susciter la prise de conscience d'une communauté d'intérêts et d'une indispensable solidarité entre toutes les professions de la pêche, profession dont les intérêts peuvent parfois faussement apparaître comme divergents. »
- b) Représentation des pêches maritimes bretonnes :** « Aux différents niveaux : politique et administratif de la Région, du Gouvernement et des Administrations centrales, des Organisations de la Communauté à Bruxelles. »
- c) Participation à l'organisation économique régionale,** « aux travaux de planification économique régionale. »
- d) Etudes économiques et informations :** « Le G.P.M.B. doit être le Bureau d'études des pêches bretonnes. »
- e) Action économique enfin :** « Le groupelement veut trouver des solutions constructives à certaines difficultés chroniques en évitant la revendication systématique. »

Magnifique programme donc, où réalisant l'union sacrée, toute l'Interprofession bretonne derrière le président Annebicque va monter à l'assaut. Mais à l'assaut de quelle citadelle, au fait? Car, derrière sa pseudo-nouveauté, quelle est l'ambition véritable des promoteurs de ce Groupelement?

Tout d'abord rien de nouveau là-dedans. Il y a une dizaine d'années, la Chambre de Commerce de Quimper souhaitait « la fondation d'une Union Interprofessionnelle des usagers des ports français groupant les délégués des principales professions intéressées par la pêche ». Il était bien entendu que le rôle des Chambres de Commerce Maritimes devait être « primordial » en cette affaire. « Elles... devront user de leur influence pour favoriser la réunion de toutes les bonnes volontés : groupement des usagers des ports, Syndicats d'armateurs, Syndicats de mareyeurs, Syndicats de patrons-pêcheurs et Syndicats de marins-pêcheurs, importateurs (!) de poissons étrangers. » C'était en... 1959.

Depuis cette date, la même Chambre de Commerce de Quimper a déclaré à plusieurs reprises vouloir jouer dans la Pêche le rôle que joue la Chambre d'Agriculture. A propos, n'est-ce pas M. Annebicque qui avait, il y a peu de temps, demandé de rattacher les Pêches à l'Agriculture? Détail curieux, il avait ce jour-là été contré par les mêmes syndicalistes que l'on retrouve aujourd'hui à ses côtés au G.P.M.B.!

Mais surtout ces derniers temps un mot est devenu à la mode : REGIONALISATION. Un mot qui fait couler beaucoup de salive et d'encre, et qui empêche de dormir bien des ambitieux. Car bien des gens voient là l'occasion de se placer dans une de ces assemblées régionales élues ou désignées. Et qui donc sera plus représentatif qu'un président de G.P.M.B. N'est-il pas le porte-drapeau d'une économie qui représentait en 1966 36 milliards d'anciens francs?

Le 1^{er} février prochain, De Gaulle doit honorer Quimper de sa visite. Il doit paraître-il profiter de ce voyage pour définir les principes directeurs de la Régionalisation tel qu'il l'entend. Aux dernières nouvelles, il recevra les dirigeants du GPMB... Notables, à vos rangs fixe!

Jean ROUDAUT.

Crise de la Pêche à Saint-Malo

De Cancale à Pléhédel, l'inquiétude règne dans de nombreux foyers. La grande pêche est en émoi et son sort est en suspens. Les mêmes mots viennent constamment sur les lèvres : désarmement, reconversion, chômage.

Un exemple édifiant vient à l'esprit de tous : celui du sort des 70 marins du chalutier « L'Heureux » qui n'ont pas encore été payés de la campagne des 6 premiers mois de 1967 et qui sont sans travail du fait de la faillite de la S.A.P.I. (Société d'Armement pour la Pêche Industrielle).

Le chômage menace donc 2 000 marins, la plupart d'origine bretonne répartis entre les 3 ports morutiers de Fécamp, Bordeaux et Saint-Malo. A ce chiffre, il nous faut ajouter le personnel des sèches groupant plusieurs centaines de personnes.

Le prix moyen de vente au kg s'établit à 1,32 F alors que le prix de revient

atteint 1,52 F soit une perte sèche de 9 millions de F pour la dernière campagne 68.

La grande pêche, activité malouine traditionnelle, occupe encore une place importante dans l'activité du port de Saint-Malo. Près de 9 000 tonnes de poissons sont commercialisés tous les ans.

Une évolution s'impose du fait de la baisse de consommation sur le marché hexagonal de la « morue verte » qui n'est guère compensée par la morue fraîche ou par le surgelé, produits dus aux nouvelles techniques de conservation.

Paradoxalement, la consommation est négligeable en Bretagne ; la plus grande partie de la production, soit 60 % du total, est exportée sous forme de morue séchée vers les clients traditionnels qui sont les pays méditerranéens : Italie, Espagne, Portugal, où elle subit une forte concurrence de la part des sécheries allemandes, mieux placées sur le marché du fait de leur prix de revient plus bas. Les Allemands emploient un personnel d'origine portugaise ou espagnole et n'ont ainsi pas de charges sociales.

Un autre débouché est plus récent : les pays africains et l'Amérique Latine, mais du fait du faible pouvoir d'achat des habitants de ces pays, le marché est relativement restreint.

MENACES DE CHOMAGE

Quel est l'état actuel de la flotte hauturière dans l'hexagone? On compte au total 28 bateaux, mais dont une vingtaine, les chalutiers classiques exclusivement sauteurs seraient à reconverter soit en navires de pêche par l'arrière avec surgélation à bord, soit en chalutier polyvalent permettant à la fois la surgélation et le salage.

La flotte malouine de la grande pêche comprend, depuis la faillite de la S.A.P.I., deux armements : « l'armement Pleven » et les « chalutiers malouins », au total 7 bateaux.

Il y avait donc, du fait de la concurrence internationale et de l'évolution des techniques, une reconversion à faire et c'est pourquoi les armateurs usant du chantage au désarmement ont demandé dans l'immédiat une aide de 9 millions de F. au pouvoir gaulliste, aide égale au manque à gagner de la campagne d'automne. Une aide à l'exportation de 1,4 million de F leur a été allouée après la réunion du 26 décembre. Malgré tout, cette aide est nettement insuffisante.

Face aux menaces de désarmement, les syndicats sont en alerte et une campagne d'information, dirigée par M. Guillou, secrétaire C.G.T. de la grande pêche, est en cours auprès des milieux maritimes. La menace se confirme. Si les bateaux classiques demeurent à quai, que deviendront leurs équipages? Un millier de marins bretons risquent ainsi de perdre leur gagne pain et de connaître le chômage et la misère. Quant aux équipages des autres unités, leur sort ne sera guère plus enviable s'il n'est prévu qu'une seule campagne au lieu des trois habituelles.

Il faut signaler l'incertitude qui pèse sur l'avenir des jeunes de l'Ecole d'apprentissage maritime de Saint-Malo : une nouvelle école vient d'être créée à La Rochelle « pour satisfaire aux besoins de l'armement bordelais », alors que nous nous trouvons en pleine crise de la grande pêche.

Selon M. Le Trouit, secrétaire local de la C.F.D.T., « il est criminel, quand on voit le manque de débouchés, d'orienter des jeunes vers la grande pêche ».

LES RESPONSABLES DE CETTE SITUATION

La politique des armateurs est bien connue des milieux maritimes : on s'arrange pour soutirer le maximum de subventions, par l'intermédiaire notamment des notables locaux, et l'on argue des difficultés de débouchés de la pêche pour ne pas satisfaire les revendications des équipages. Il faut également dénoncer l'incohérence des armateurs en ce qui concerne la gestion, la recherche de débouchés et la réforme des circuits de distribution.

C'est ainsi par exemple qu'au moment où les cours de la morue s'écroulaient, les sécheries malouines importaient de la morue islandaise.

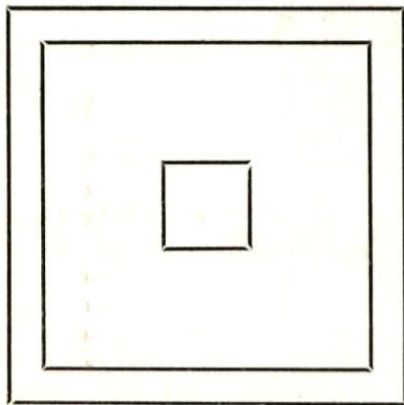
Nous sommes ici en présence d'un cas typique de bourgeoisie de pays colonisés, attaché à sa position traditionnelle, ainsi qu'à ses notables, incapable de se renouveler et vivant au crochet de l'état capitaliste.

La situation économique actuelle de la région malouine en dit long sur les aptitudes de ce milieu sclérosé.

D'autre part, s'il se produit un regroupement des armements des 3 ports morutiers, il est fort probable que ce sera Saint-Malo qui en sera la principale victime au profit de Fécamp et de Bordeaux favorisés, selon le processus de concentration courant dans le marché commun libéral, par les voies de communication et leur plus grande proximité des lieux de consommation.

Y. Donguy

Le "découpage" régional



Une Bretagne à 4 ou 5 départements ? ou un "Ouest" à 9 ou 16 départements ?

La consultation sur la régionalisation du territoire français, récemment engagée par le gouvernement, a donné lieu à de nombreuses prises de position, en particulier sur les problèmes du découpage des régions et de l'assemblée régionale (mode d'élection, compétences...). Les avis exprimés sur la question de la dimension à donner à la « région » sont souvent contradictoires ; cela tient à des conceptions fondamentalement divergentes de la notion, si ambiguë, de « région » (régions naturelles, géographiques, historiques, économiques, urbaines, ethniques, humaines, etc...). Voyons comment est posé le problème du découpage régional, en ce qui concerne la Bretagne et l'Ouest français.

LES DECOUPAGES PROPOSES :

Notons tout d'abord la précipitation avec laquelle les choix ont dû être exprimés, alors que le caractère durable du découpage territorial qui sera adopté aurait nécessité une réflexion approfondie de ce problème.

Ceci dit, deux types de découpage sont proposés :

- La constitution d'une région Ouest « à la dimension européenne » (?), qui regrouperait 9 départements selon les uns (régions de programme Bretagne + Pays de la Loire), 14 ou 16 selon les autres (en y ajoutant la Basse-Normandie et le Poitou-Charentes), c'est-à-dire le cinquième de l'hexagone ! Se prononce pour cet Ouest mal défini, la Mayenne, qui ne voit pas à quelle région elle pourrait s'intégrer autrement, les Chambres de Commerce des départements les plus centraux (Maine-et-Loire, Loire-Atlantique...), dans une certaine mesure, quelques organisations économiques bretonnes, agricoles en particulier, obsédées par l'idée de devoir faire le « poids économique » dans le Marché-Commun.

- La constitution d'une « région » Bretagne intégrale, incluant la Loire-Atlantique : Ce découpage est souhaité par la majorité des organisations bretonnes, politiques, culturelles et économiques : Le Comité Régional Progressiste Breton (UDB, PSU, FGDS), Ar Falz, Kendalc'h, le Bleun Brug, le groupe « Bretagne » du Mouvement national pour la décentralisation et la réforme régionale, les Conseils généraux et organisations économiques du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan (dont certains souhaiteraient l'élargissement de la Bretagne dans un 2^e stade plus ou moins lointain, à un Ouest plus étendu, pour les raisons évoquées ci-dessus). La C.O.D.E.R. elle-même, déplore le refus du Conseil général de Loire-Atlantique de s'intégrer à une « région » qui ne comprendrait que les 5 départements bretons. Citons enfin la prise de position surprenante mais intéressante du Centre des Jeunes Dirigeants de Bretagne (ex-jeunes patrons), qui précise que « la région doit être avant tout homogène sur les plans ethniques et géographiques, l'économie suivra », et qu'il est indispensable que Nantes et Rennes soient dans la même région.

La reconnaissance de la Bretagne intégrale conduit évidemment à un **dépeçage de la région Pays de la Loire**, dont l'existence était, il faut bien le dire, toute formelle ; la Sarthe réclame d'ailleurs son rattachement à la région du Centre où à une région Loire-Moyenne ; la Mayenne se sent attirée par la Bretagne où par la Normandie, tandis que le Conseil municipal d'Alençon, dans l'Orne, appuie l'intégration de la Mayenne et de la Sarthe à la Normandie, la Vendée désire se rapprocher de la région Poitou-Charentes et la Loire-Atlantique du reste de la Bretagne ; reste le Maine-et-Loire qui souhaite le statut-quo, à condition

qu'Angers devienne la capitale de la région Pays de la Loire...

DES INTERETS ECONOMIQUES PARTICULIERS.

On voit clairement, à travers certaines de ces options, que la régionalisation n'est conçue que comme un **moyen de promotion des grands centres urbains et de leurs milieux d'affaires** (Chambres de Commerce, Jeunes Chambres Economiques, notables des Conseils généraux). Ainsi en est-il des milieux d'affaires et commerçants de Nantes vis-à-vis du grand Ouest, et des milieux rennais vis-à-vis de la Mayenne (le développement d'un axe Ouest-Est, c'est-à-dire Rennes-Laval, excluant Nantes de cette région, pour des raisons de concurrence commerciale).

Il faut ici dénoncer deux faux-problèmes qui donnent naissance à de prétendus arguments peu sérieux comme la thèse de la Bretagne intégrale :

- le problème de la rivalité entre Nantes et Rennes ; comme s'il était indispensable qu'une seule ville cumule toutes les fonctions importantes et qu'on ne puisse concevoir une métropole bipolaire Nantes-Rennes, ou mieux, un développement fondé sur les 3 complexes urbains de Nantes - Saint-Nazaire, Rennes et Brest.
- le problème de l'aire d'influence de l'agglomération nantaise ; à ce sujet, il faut préciser que l'arrière-pays nantais déborde fort peu les limites de la Loire-Atlantique vers l'Est ; que le complexe Nantes - Saint-Nazaire est essentiellement ouvert sur la mer et exerce son influence sur le littoral breton Sud ; enfin que l'adoption du découpage Bretagne ne signifie pas repli sur soi et vie en autarcie (bien au contraire !), et donc qu'en tout état de cause, les limites « régionales » n'enferment pas un centre urbain dans un cadre rigide : l'activité d'une ville peut toujours déborder ces limites (exemple du Land de Hamburg et de bien d'autres régions européennes).

UN MODERNISME SIMPLISTE :

Les partisans du grand Ouest fondent leur choix sur deux considérations :

- la région Ouest armoricaine correspondrait à cette aire d'influence de la « métropole d'équilibre » Nantes - Saint-Nazaire et regrouperait des départements présentant des caractères communs ; (1)
 - elle serait également, du fait de sa taille, mieux adaptée à l'« échelle européenne ».
- Qu'en est-il de ces arguments ?

- La tendance actuelle est de définir les régions uniquement à partir de critères économiques. « Il existe, écrit le géographe E. Juillard, 2 principes d'unité régionale ; l'un repose sur un critère d'uniformité, c'est le paysage (la revue « Paysans » parle ainsi de « l'Ouest humide »), « Economie et Politique » de l'Ouest aux fortes densités rurales, etc.) ; l'autre sur un critère de cohésion, sur l'action coordinatrice d'un centre... La zone d'influence d'une ville, poursuit l'auteur, développe chez ses habitants un sentiment d'appartenance à un même ensemble qui achève de lui donner sa personnalité... Dans une bonne partie de la France de l'Ouest, la hiérarchie des centres urbains est encore peu poussée ; le caractère essentiellement agricole de l'économie et la faible urbanisation des campagnes font que, dans bien des contrées, le cadre naturel de la vie de relations reste un espace de la taille d'un arrondissement ». (2)

La revue « Paysans » (tendance CNJA) précise : « Psychologiquement, la notion de région est une idée confuse. En fait, c'est

sur le seul terrain économique qu'il faut se placer pour définir la réalité régionale... Tout essai d'analyse régionale commence par une tentative de hiérarchisation des villes. L'influence des villes va donc être la clef permettant le découpage régional ». (3).

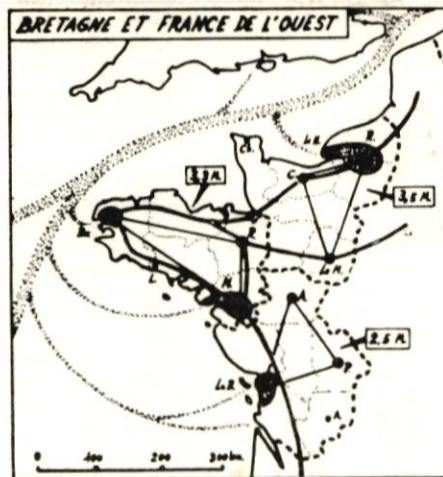
REGION — PAYS — NATION :

On voit à quelles aberrations conduit, selon le mot de J. Guéhenno, « ce merveilleux terreau pour toutes les sottises qu'est une certaine semi-culture partout répandue », lorsque l'on s'en tient à un économisme primaire qui néglige toutes les données humaines, surtout s'agissant de pays comme la Bretagne, la Corse, le Pays Basque, l'Alsace, etc...

D'après ce schéma, la conscience « régionale » ne peut donc être qu'un fait très récent puisque ne pouvant naître que d'une grande ville, de ces fameuses « métropoles d'équilibre » sur lesquelles le gouvernement bâtit toute sa politique de « rééquilibrage régional ». Les habitants d'un territoire non encore structuré par l'urbanisation moderne ne peuvent avoir aucune conscience collective, puisque incapables de dépasser le cadre étiqué de leur arrondissement ! Finalement, la région se confondrait donc avec sa métropole, de même que la France se confond avec Paris et n'existerait pas sans elle !

Convenons que ce schéma puisse s'appliquer à certaines régions sans personnalité de la « Francie » (4) — ainsi la région lyonnaise — régions qui risquent de n'avoir jamais de chair sur leur squelette. Mais que l'on ne prétende pas imposer sa conception, fondée sur un modernisme simpliste, des régions « polarisées » ou « fonctionnelles », où l'on ne tient aucun compte des aspects humains, ethniques et culturels, au profit des seules aires d'influence urbaine. Le problème vient évidemment du fait que la Bretagne est une réalité et qu'elle n'est pas simplement une région...

A cette attitude, nous préférons celle, plus directe, de la revue « Economie et Politique » (PCF) dans laquelle on peut lire : « La nécessité objective d'un niveau régional doit être reconnue pour des raisons économiques et politiques. Il ne s'agit pas de reconnaître des spécificités provinciales de caractère historique, qui exigeraient un certain fédéralisme. L'unité nationale est réalisée en France depuis longtemps ». Nous voilà prévenus : les Bretons



(et les autres peuples) n'ont pas le droit d'être ou de se vouloir différents du Français moyen dans la France uniformisée. Le même article élimine rapidement et d'une façon quelque peu tendancieuse le problème des minorités ethniques : « Le développement dans ce cadre (celui de 9 régions, dont un Ouest à 14 départements) d'une planification régionale et même d'une certaine conscience régionale aidera à combattre les idéologies réactionnaires qui, sans cela, ne peuvent que se développer très vite avec les difficultés accrues de certaines régions, à éviter la renaissance artificielle de « nationalismes » provinciaux, mais aussi à saper la relance de ces mêmes thèmes par-dessus les frontières au niveau de provinces « petites européennes ». (5).

QU'EST-CE QUE LA « DIMENSION EUROPEENNE » ?

Nombre d'organisations économiques et politiques font état de la prétendue nécessité pour les régions d'être à la « dimension de l'Europe » de façon à présenter un « poids économique » satisfaisant. Bien entendu, on n'approfondit jamais cette notion en précisant la dimension et le poids optima, ni les raisons de cette nécessité ; pourquoi une région de 8 ou 10 millions d'habitants aurait-elle plus de « poids » qu'une région regroupant 3 millions de per-

sonnes, et à quoi lui servirait ce « poids » ? Pouvons-nous jusqu'à l'absurde : pourquoi régionaliser ? Conservons donc la structure centralisée actuelle, de façon à avoir une « région » France de 50 millions d'habitants qui fasse vraiment le poids !

En vérité, il s'agit là d'une idée communément admise et qu'il est de bon ton de mettre en avant, mais qui ne repose sur aucun argument économique sérieux. La Bretagne des 5 départements, avec ses 3,3 millions d'habitants et ses 35 000 km², ne présente-t-elle pas une dimension raisonnable ? De toute façon, pourquoi vouloir par une logique cartésienne aussi simpliste qu'éloignée des réalités humaines, définir nécessairement des régions de même dimension physique ou humaine ?

Place à l'imagination ici, comme dans d'autres domaines.

DEUX CONCEPTIONS OPPOSEES : REGIONS TECHNIQUES et « REGIONS HUMAINES » :

En définitive, nous retrouvons toujours l'affrontement de deux conceptions fondamentalement opposées sur le sens de la « région » :

- l'une qui ne prend en considération que les aspects économiques de l'évolution récente et définit un certain nombre de **régions techniques d'aménagement**, dont le découpage est fondé sur les aires d'extension commerciale des grandes villes et les flux de relations physiques (trafics routiers, téléphoniques, etc...). Cette conception, qui dégage des régions urbaines plus ou moins artificielles et sans caractères propres sur le plan humain, ne peut s'appliquer qu'à des territoires humainement homogènes (même langue, même culture, etc...).
 - A cette conception marchande et technocratique, s'oppose une conception humaine et politique qui prend d'abord en considération les éléments les plus solides et les mieux assurés du territoire considéré, c'est-à-dire les faits ethniques et culturels. Aux régions économiques « fonctionnelles », ou prétendues telles, nous opposons les « **régions politiques et conscientes**, qui se définissent d'abord par l'**homogénéité ethnique et culturelle** et dont les habitants ont la conscience d'appartenir à une même collectivité, à un ensemble humain dont l'histoire les intérêts, les problèmes et l'avenir sont communs, bref la conscience de constituer un même peuple.
- Il est indéniable que dans les 5 départements bretons « vit une population qui, avec des nuances diverses, conserve un caractère breton très nettement sensible et vivant » (déclaration du Bleun Brug) : le **Peuple Breton**.

L'U.D.B. ET LE DECOUPAGE REGIONAL :

L'U.D.B., dont le combat est la décolonisation de la Bretagne et la désaliénation des Bretons, par l'affirmation et le développement de la personnalité bretonne, dans une perspective socialiste, s'oppose naturellement à la constitution d'une grande région Ouest, qui ne peut que contredire la spécificité bretonne et contribuer à diluer le problème breton dans un Ouest indistinct. L'U.D.B. réclame en outre la reconnaissance de la Bretagne intégrale des 5 départements et refusera de voir la Bretagne être à nouveau amputée, en tant qu'entité ethnique, de sa partie nantaise qui représente un potentiel de première importance sur les plans économique et politique, pour l'équilibre de l'ensemble de la Bretagne.

Le choix en faveur de la Bretagne intégrale est une option politique fondamentale pour la promotion politique, économique et culturelle du Peuple Breton, et non un choix de caractère réactionnaire ou « provincial », comme voudraient le faire croire certains. Au contraire, le choix d'un Ouest plus ou moins diffus ne peut qu'entretenir l'aliénation du peuple breton et perpétuer le caractère colonial de la Bretagne.

C. CANEVET

(1) Voir à ce sujet l'étude « Bretagne et Ouest » de J. Thomas, (*Peuple Breton* n° 47 à 52), qui souligne l'originalité de la Bretagne par rapport à l'Ouest français.

(2) E. Juillard : « La région, essai de définition » — *Annales de Géographie* — 1962.

(3) « Paysans », n° 69.

(4) Cf. P. Fougeyrollas : « Pour une France fédérale ».

(5) « Economie et Politique » — n° 170 — Septembre 1968.

La réforme régionale (suite de la page 4)

somme des vocations et des ambitions de chacune des régions » (2).

Autrement dit, il n'y aura pas de « plan breton », au sens où on l'entendait à l'époque du projet de loi-programme pour la Bretagne. Le travail de conception, les orientations générales, le choix des grandes options, c'est là un rôle « noble » réservé aux instances parisiennes ; la région pourra seulement choisir le détail des opérations, arrêter les plans de financement, contrôler l'exécution technique des équipements à l'intérieur du cadre général fixé à l'échelon « national ».

Une autre incapacité frappera la région dans le système gaulliste : elle n'aura pas la moindre parcelle de pouvoir législatif, en ce sens qu'il lui sera interdit d'édicter des lois particulières aux habitants de la région, même dans les domaines relevant de sa compétence propre. Là encore, nous retrouvons la phobie du fédéralisme. Sans doute faut-il aussi faire la part de la crainte de l'Etat gaulliste, au service de la bourgeoisie et des trusts, de voir certaines régions dont la gauche aurait réussi à prendre les leviers de commande se livrer à des expériences de type socialiste et introduire dans la législation des notions révolutionnaires comme celle de « propriété régionale »...

Il est seulement prévu une consultation des instances régionales quant à l'application du pouvoir réglementaire de l'Etat (et non pas législatif), dans certains domaines mineurs ou strictement limités tels que l'urbanisme et la réglementation du permis de construire.

Quant aux « moyens financiers » de la région et surtout à la fiscalité régionale, l'instruction du premier ministre a été très prolix à ce sujet, ce qui confirme bien un des objectifs essentiels de la réforme : faire endosser aux régions des responsabilités financières et en particulier fiscales destinées à détourner du pouvoir central une large part des manifestations de mécontentement du public. Nous ferons grâce à nos lecteurs du luxe de détails techniques que comportent les déclarations officielles sur ce point où, nous assure-t-on, la région est appelée à jouer un rôle « important » (et pour cause!) : ampleur des budgets régionaux, nature des moyens de financement possibles (emprunts, subventions de l'Etat, fiscalité régionale, etc...). Le principe de l'autonomie financière des régions est proclamé, mais qu'en sera-t-il dans les faits? La nécessaire péréquation inter-régionale destinée à éviter que les régions pauvres ne continuent à être défavorisées par rapport aux régions riches ne paraît pas devoir être confiée à une caisse de péréquation : c'est l'Etat qui garderait la haute main là aussi, ce qui risque de laisser au gouvernement des moyens d'action qu'il ne manquera pas d'utiliser comme instrument politique.

3°) Les organismes représentatifs de la région.

Ici, deux questions essentielles se posent : la composition de l'assemblée représentative de la région et la désignation de ses membres.

Notons tout d'abord qu'il n'y aura pas à proprement parler d'« assemblées » régionales, mais seulement des « conseils » régionaux, nuance importante qui montre bien le souci du gouvernement d'écarter tout ce qui peut évoquer un rôle politique ou simplement législatif : on connaît la phobie maniaque de M. Debré et de ses amis pour ce qu'ils appellent les « Parlements régionaux », en les assimilant abusivement aux Parlements d'Ancien Régime (qui, en réalité, n'étaient pas des assemblées parlementaires au sens moderne du terme, mais seulement des cours de justice composées en majorité de magistrats inamovibles et, comme tels, défenseurs de privilèges de caste).

En matière de droit public, deux principes essentiels avaient été considérés jusqu'ici comme critères de toute démocratie :

— les impôts et taxes ne peuvent être votés, à tous les niveaux, que par des représentants du peuple, élus au suffrage universel ;

— le mode de désignation normal des représentants du peuple est le suffrage universel direct, personnel et secret.

On peut ajouter que la justice électorale exige en outre un système de représentation proportionnelle, afin d'assurer une représentation équitable des minorités.

Or, le gouvernement s'écarte délibérément de ces principes en ce qui concerne la désignation des membres des futurs conseils régionaux. D'une part, il prévoit un double collège au sein de ces organismes : y siègeront à la fois des représentants élus des collectivités locales (départements et communes) et des délégués des catégories socio-professionnelles. D'autre part, les représentants des collectivités locales, — dits « représentants du sol », — ne seront pas élus au suffrage universel direct, mais selon un mode de

scrutin à deux degrés (comme le sont actuellement les sénateurs). Les représentants des catégories socio-professionnelles seront désignés, de leur côté, selon des modalités qui ne sont pas encore arrêtées, mais d'après des contingents qui risquent de favoriser les classes possédantes et, particulièrement, les chefs d'entreprise, les cadres supérieurs, les professions libérales, les gros propriétaires terriens.

Il est aisé de prévoir les conséquences d'un tel système. Du fait même de la dualité d'origine de leurs membres, les conseils régionaux seront des organismes sans homogénéité ni cohésion, qu'il sera facile au pouvoir central et à ses agents de manœuvrer, selon le vieux principe « diviser pour régner... ». Ceci sera d'autant plus tentant que, n'étant pas l'émanation directe du suffrage populaire, les conseils régionaux n'auront guère de prestige ni d'influence ; n'étant pas appelé

LIBRAIRIE
"Brentano's"
Tous les livres français et étrangers

★

7, quai Chateaubriand -- RENNES
Tél. 40.70.32

à choisir lui-même ses représentants dans ces organismes ni, par conséquent, à déterminer le choix d'un programme d'action régionale, le corps électoral se désintéressera nécessairement de leur désignation et de leur travail.

C'est une gageure de parler de « participation » alors que l'on écarte l'ensemble de la population de la désignation des membres des conseils régionaux. Il suffit pour s'en convaincre, de constater le peu d'intérêt qu'éprouve aujourd'hui le grand public pour toute élection au suffrage restreint, comme celle des sénateurs. Sans doute, M. Jeanneney a déclaré que les débats des conseils régionaux devraient être « publics ». Mais quel intérêt le public peut-il porter à des simulacres d'assemblées « représentatives » aux pouvoirs réduits, d'ailleurs désignés selon une procédure compliquée dont il aura quelque peine à comprendre le mécanisme?

Ne respectant pas les règles de la démocratie politique, le système prévu ne répondra pas davantage aux exigences de la démocratie économique, qui doit être assurée au niveau des institutions régionales, par une représentation majoritaire des travailleurs au sein d'un conseil économique et social régional assistant l'Assemblée politique élue intégralement au suffrage universel direct. Or, les ouvriers et les paysans seront minoritaires au sein du collège socio-professionnel du conseil régional. De plus, la présence de représentants de « familles » socio-professionnelles au sein d'une assemblée ayant des pouvoirs fiscaux donne au système un caractère corporatiste qui rappelle fâcheusement d'autres régimes. Le gouvernement actuel n'aime pas qu'on évoque à son sujet Mussolini, Salazar, Pétain et Franco. Mais n'est-il pas frappant de constater que, malgré les artifices et les faux-semblants, les régimes autoritaires finissent par utiliser les mêmes procédés pour éliminer toute vie politique réelle des différents organes représentatifs (ou prétendus tels)?

4°) L'administration dans la région.

Pour qu'il y ait une véritable autonomie régionale, il est indispensable que la région ait à sa disposition une administration distincte de celle de l'Etat. En fait, ce problème est étroitement lié à celui de l'exécutif régional. Qui sera l'« exécutif », c'est-à-dire l'autorité chargée d'exécuter les décisions concernant les affaires régionales et, par conséquent, responsable de l'administration de la région?

Ici, deux solutions sont concevables : d'une part, la solution démocratique, celle où l'exécutif (qui peut être un individu

ou un organisme collégial) est élu, soit par l'assemblée régionale, soit directement par le corps électoral ; d'autre part, la solution autoritaire, de type bonapartiste, où l'exécutif est un fonctionnaire nommé par le pouvoir central et dépendant exclusivement de celui-ci. Comme il fallait s'y attendre, dans ce domaine comme dans les autres, le gouvernement a écarté a priori la solution démocratique : il n'y aura pas d'exécutif élu, c'est le préfet de région, haut fonctionnaire à la discrétion du pouvoir central, qui assurera seul les fonctions exécutives régionales.

Ceci est gros de conséquences et signifie, ni plus ni moins, le maintien de la centralisation, déguisée sous forme de « déconcentration ». Sous couleur de rapprocher l'administration des administrés, le gouvernement va accroître les pouvoirs des préfets, déjà exorbitants. Selon le mot d'Odilon Barrot, avec la déconcentration, « on raccourcit le manche du marteau, mais c'est le même marteau qui frappe... ». La réforme actuelle s'apparente ainsi à celle qui, sous Vichy, avait vu l'institution de « préfets régionaux », avec des pouvoirs très étendus.

Coiffé par le préfet de région, le président du conseil régional apparaîtra comme un personnage secondaire, sans grande autorité ; le conseil lui-même sera sous la tutelle du préfet, qui le convoquera, préparera les rapports à lui soumettre, fixera son ordre du jour, « exécutera » ses délibérations.

Bien entendu, ce haut fonctionnaire d'Etat sera le seul maître, en fait, de l'administration de la région. Dans un tel système, en effet, il ne peut y avoir d'administration régionale distincte de celle de l'Etat dans la région. L'administration de l'Etat sera le « support » de la région (comme elle est déjà celle du département). Pour l'étoffer et lui permettre de faire face à ses nouvelles tâches « régionales », cette administration bénéficiera de « transferts » de postes budgétaires des administrations centrales, qui fourniront les cadres nécessaires.

Autrement dit, il n'y aura pas d'administration régionale autonome ; cela signifie que, en Bretagne, il n'est pas question de créer une administration bretonne. De hauts fonctionnaires venus des ministères parisiens et la plupart du temps étrangers à la région viendront « encadrer » les fonctionnaires d'Etat déjà en place et théoriquement mis à la disposition de la région. On sait ce que cela veut dire : les subalternes seront Bretons, mais la plupart des postes importants seront monopolisés par des hors-venus pour qui le séjour en Bretagne est un pis-aller en attendant un avancement ultérieur. Les fonctionnaires bretons éprouveront les mêmes difficultés qu'actuellement pour faire carrière dans leur propre pays, dont les éloigne une « mobilité » qui conditionne tout avancement. Finalement, très peu de chose sera changé dans l'esprit centraliste et la mentalité anti-bretonne qui règne trop souvent dans les administrations publiques en Bretagne.

Telle est, dans ses principales dispositions, la réforme « régionale » préparée par le pouvoir gaulliste. Maintien des limites artificielles des « régions de programme », octroi aux nouvelles collectivités régionales d'attributions ridiculement réduites, création de « conseils » régionaux sans base populaire, absence d'exécutif élu et d'administration régionale autonome ; tout ceci confirme le caractère dérisoire d'une « régionalisation » qui, destinée officiellement à favoriser la participation des citoyens, apparaît de plus en plus comme une mystification. Mais cette réforme, par le renforcement de l'emprise préfectorale qu'elle va entraîner, est aussi une arme dangereuse aux mains d'un Etat centralisé au service de la bourgeoisie unitariste et des monopoles capitalistes. Quelle est la position des partis politiques français, notamment de gauche, devant ce problème de la réforme régionale? C'est ce que nous examinerons dans un prochain article.

(A suivre)

Y.-C. VEILLARD

Réforme de l'enseignement...

(suite de la page 4)

conscient du rôle croissant qu'il aura à assumer dans ce domaine, ne laissera pas s'éteindre dans la honte et le désarroi la culture que notre peuple a construite. Nous mènerons à son terme notre entreprise d'explication et de désaliénation auprès de nos jeunes. Nous appuierons les actions de masse pour la reconnaissance culturelle, chaque fois qu'elles seront réalistes et efficaces. A l'intérieur même du parti, nous entendons prêcher l'exemple en encourageant la possession et le maniement de notre langue, tant dans les contacts avec les travailleurs que dans les rapports entre militants. Nous marquerons ainsi notre volonté de bâtir une Bretagne populaire et créatrice.

E. EVENOU, J.-C. LEON,
P.-H. PRUNET,
Professeurs
de l'Enseignement public.

CITROËN...

(suite de la page 1)

chez Citroën. On attend de nombreuses adhésions de tout parti, de tout syndicat. Naturellement, on a envoyé une lettre au ministre des Affaires sociales.

« Le Peuple Breton ». — Vous avez également envoyé une délégation aux députés locaux ?

Galliot. — M. Le Douarec nous a répondu que sa porte était ouverte à tout le monde et que si j'avais des problèmes, il fallait aller le voir. Naturellement, il a dit qu'il allait faire un compte rendu au ministre des Affaires sociales en tant que vice-président de l'Assemblée Nationale.

« Le Peuple Breton ». — Sans doute que la « capacité » gouvernementale en la matière sera encore manifeste. Il est difficile de lutter contre ses propres intérêts.

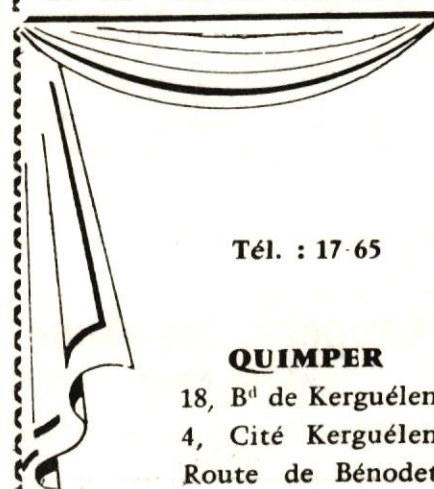
Avez-vous décidé d'autres formes d'action ?

Galliot. — Nous avons lancé une pétition dans les entreprises et les syndicats de Rennes et des environs. Nous envisageons d'autres formes d'action pour les jours à venir.

« Le Peuple Breton ». — Espérons que ce Comité de défense prendra de l'ampleur et sensibilisera les travailleurs bretons sur cette affaire, et qu'il continuera à dénoncer toutes les atteintes à la liberté syndicale que les usines-pirates du type Citroën commettent quotidiennement chez nous. Il est temps que les travailleurs bretons se rendent compte de l'exploitation coloniale dont ils sont victimes.

MEUBLEZ-VOUS A

Style et Décor
S. A. HULEN-LEJEUNE



Tél. : 17-65

QUIMPER

18, B^d de Kerguelen
4, Cité Kerguelen
Route de Bénodet

MIROITERIES DE L'OUEST

Installations de magasins — Produits verriers des manufactures

TY BOS — QUIMPER — Tél. : 6-47 et 37-47

L'ENVERS DE LA PILE

Dans « Le Guide Noir de la Bretagne Mystérieuse », Gwenc'hlan Le Scouëzec a ainsi décrit le lac de Brennilis : « ...cette nappe noire et morne, loin d'abolir l'antique terreur que provoquaient de tels lieux, n'a pu qu'augmenter leur caractère angoissant : elle évoque irrésistiblement l'image d'un monstre endormi dans la vase, et capable, un jour ou l'autre, de se dresser en faisant trembler la terre. Depuis quelques années, près de Nostavel, s'est construite la centrale atomique des Monts d'Arrée : il était difficile de trouver un endroit qui convienne mieux aux opérations de l'alchimie moderne. »

Au Yeun Ellez, près de Brennilis, les alchimistes d'aujourd'hui émergent au CEA ou à l'E.D.F., et, s'ils ne couvent plus les risques de Paracelse ou se cachent moins que Fulcanelli, leur avenir en ces lieux n'est pas pour autant assuré : leur pile est en panne. Après celles de Chinon, après celle de Chooz.

La décision, en juin 1962, de construire la pile de Brennilis avait été l'occasion, en une période où la situation en Bretagne était assez tendue, d'une propagande gouvernementale, qui, mettant entre parenthèses son caractère uniquement expérimental, en avait souligné surtout les possibilités ultérieures de production d'énergie chez nous. On devait en effet doubler EL 4 (EL = eau lourde) par une usine quatre ou cinq fois plus puissante.

Patronnée, avec peu d'enthousiasme semblable-t-il, par E.D.F., construite par Indatom (l'une des trois sociétés françaises, avec Schneider et Alstom à atteindre le niveau technique nécessaire, mais qui supportent très mal le chapeutage du C.E.A.), la pile entre en fonctionnement en juillet 1967. Un an plus tard, en août 68, après quatre panes de durée moyenne supérieure à un mois, la pile est arrêtée sans avoir jamais pu atteindre les trois-quarts de la puissance, pourtant modeste, qu'on espérait en tirer.

La panne de E.L. 4 n'est pas avant tout le résultat de techniques industrielles dé-

cientes, comme on cherche à le faire croire, avec des précautions oratoires qui font sourire : « Arrêt relativement prématuré » (M. Grandjean, du C.E.A.). « Souci probablement excessif d'économies dans la construction » (R. Galley). Elle couronne en fait un double échec purement politique : échec de la politique nationaliste en matière nucléaire ; échec d'un des leurs tendus aux Bretons qui veulent croire encore à la « bonne volonté » gouvernementale.

La politique nucléaire gaulliste a, jusqu'à ces derniers mois, été dominée par deux caractères : prédominance écrasante des applications militaires et souci puéril, dans le domaine civil, d'échapper aux solutions techniques parfaitement rodées des Américains. L'élaboration de la force de frappe, grosse consommation d'uranium très enrichi, a entraîné la construction de Pierrelatte (5,5 milliards de francs, sous la direction de Robert Galley), qui fournit de l'uranium trop enrichi pour la production pacifique d'énergie. Comme il n'était pas question de fabriquer un « Pierrelatte civil », ni d'accepter un Pierrelatte européen, ni encore moins d'envisager une reconversion civile comme l'ont fait les Britanniques à Capenhurst, on a préféré chercher une « filière française » utilisant de l'uranium naturel et du graphite. Ce furent les centrales du type Chinon, qui fonctionnent à cloche-pied depuis quelques

LA PANNE DE BRENNILIS EST UNE PANNE POLITIQUE

années, et qui sont invendables à l'étranger. L'échec de cette première filière n'empêche d'ailleurs pas les sociétés françaises de continuer dans les pays peu industrialisés des centrales américaines que le prestige empêche d'établir sur l'hexagone. Schneider détient ainsi, depuis dix ans, la licence Westinghouse.

La construction de Brennilis apparut comme une possibilité de sauver la face en ce sens qu'elle utilisait l'eau lourde, largement expérimentée en Allemagne et en Scandinavie, et que l'uranium naturel devait être suffisant. En fait elle ne put jamais se passer d'uranium légèrement enrichi, qu'il fallut bien acheter (discrètement), et la faible chance qu'une telle filière avait de s'imposer en attendant les surrégénérateurs est maintenant quasi-nulle.

On voit ainsi que, contrairement à ce qui a été annoncé, la centrale EL 4 ne pouvait à elle seule contribuer à la solution du problème énergétique en Bretagne. Dans la large litanie des fermetures d'entreprises, dont nous donnons chaque mois un écho, la panne de Brennilis — que Robert Galley prétend limitée à six nouveaux mois, mais que les techniciens qui sont sur place ne voient pas réparée avant un an — pose un problème social moins aigu : les employés appartenant à E.D.F. ou au C.E.A.

ne sont pas directement menacés de chômage, mais ils devraient pour la plupart s'exiler. On leur fait tout au plus miroiter une quarantaine de reclassements au centre océanographique de Brest.

Les répercussions profondes sont cependant extrêmement graves. Non seulement il n'y aura aucune extension de Pusine, mais il s'agit même du refus gouvernemental, clairement confirmé par Robert Galley en réponse au sénateur Hamon, d'implanter des sources d'énergies à applications industrielles et non seulement expérimentales en Bretagne. Les déclarations de R. Galley ont été à ce sujet bien maladroites, et même « Le Télégramme » les a vivement relevées : « En clair, cela voudrait dire que (...) le gouvernement n'envisage plus (peut-être ne l'a-t-il d'ailleurs jamais envisagé) de favoriser l'industrialisation de la Bretagne. »

Depuis Michel Debré, personne n'avait affirmé aussi cyniquement que Robert Galley la vocation coloniale de la Bretagne : « Je ne sache pas qu'aujourd'hui dans la région de Bretagne — je le regrette aussi profondément que vous — la quantité de courant nécessaire pour cette partie de la France nécessite sur place, c'est-à-dire dans les Monts d'Arrée, la création d'un outil de production d'énergie électrique aussi important qu'une centrale de 300 ou 600 mégawatts. »

On nous dira ensuite — on nous l'a déjà souvent dit — qu'il est impossible d'industrialiser car il n'y a pas d'énergie.

Le cercle est fermé.

Il appartient aux Bretons de le briser.

Jean GUEGUENIAT.

Edito (suite de la page 2)

pouvait aboutir à rien. Partant d'une mauvaise appréciation de la situation en Bretagne, leur action était, en fait, sans but. Il n'est pas inutile de faire un rapprochement avec les candidatures du Front Breton aux élections législatives de juin 1968 : fondées sur les mêmes équivoques, sur des erreurs d'analyse, elles débouchaient sur les mêmes impasses. Pour certains, il a pu sembler positif de voir dans les personnes arrêtées quelques ouvriers ; ce serait un syllogisme dangereux et simpliste de transférer au F.L.B. la qualité professionnelle de certains de ses membres. En outre les liens avec les représentants du mouvement breton traditionnel suffisent à détruire cette vue.

Ce confusionnisme sert particulièrement le pouvoir et tous ceux qui ne veulent pas reconnaître ce que, plus haut, nous appelions le premier niveau : la réalité du problème colonial breton. Il suffit de lire dans ce même numéro la chronique du Problème breton de Brest à Nantes pour en prendre conscience. Chez ceux-là, l'exorcisme sera renforcé et non remplacé par l'examen critique de la situation.

D'ailleurs on peut constater que la presse avait, dans son ensemble, préparé le terrain depuis deux ou trois ans quand, mettant la Bretagne à la une, elle ne faisait aucun effort de clarification et ne cherchait jamais à poser les problèmes de fonds (ethnie, langue, sous-développement à l'européenne...). Il est inutile d'insister sur la responsabilité de la presse dite « régionale » qui a toujours parcellisé l'information économique et sociale, qui a toujours enfermé la langue bretonne dans son « coin » et escamoté le problème de son enseignement et a ignoré l'existence d'un problème breton en tant que tel. Depuis les arrestations, cette même presse a, en employant des expressions comme « donner dans le folklore » (« Ouest-France »), en s'étendant longuement sur l'organisation en kevrenn ou bagad, tout fait pour préparer une réorganisation-amalgame où tout sonneur de biniou deviendrait un coupable. Nous n'insisterons pas sur les aspects policiers de l'affaire : tel régime, telle police.

Et le pouvoir gaulliste ?

Ce n'est pas trop dire que l'affaire du F.L.B. va servir de faire-valoir pour l'opération charme-régionalisme du Chef de l'Etat lors de son voyage en Bretagne. L'analyse de la déclaration d'un rallié comme M. Martray (vendredi 10 janvier 1969) est un bon exercice pour démonter cette opération.

— Premier temps : Oh, les méchants ! (« Jamais l'action violente n'a été moins justifiée qu'aujourd'hui en Bretagne »).

— Deuxième temps : ...Le gouvernement fait tant pour la Bretagne et va faire beaucoup plus ! (« L'heure est à l'espoir... »).

— Troisième temps : Bretons, soutenez l'action du Général De Gaulle (« Il y a aujourd'hui beaucoup mieux à faire que d'en revenir au romantisme... »). Autrement dit, avec la réforme régionale dont De Gaulle présentera les grandes lignes à Quimper, la Bretagne est sur la bonne voie ; la solution du problème breton est au bout du oui à la réforme gaulliste !!! L'attitude de Pléven et des notables de sa sorte joue dans le même sens que la déclaration de Martray : ne posant pas le problème politique, ils jouent au petit chantage pour demander l'application de « mesures économiques » qui ne résoudront en rien le fond du problème.

■ NON A LA REFORME REGIONALE GAULLISTE.

Notre devoir, en tant qu'Union Démocratique Bretonne est plus que jamais de dénoncer cette « régionalisation ». C'est sur ce terrain et non dans l'appréciation de l'impact de l'affaire du F.L.B. sur l'opinion publique, que se joue le sort de la Bretagne et il nous paraît nécessaire de publier à nouveau la résolution de notre V^e Congrès de Guidel :

« Sous couvert de régionalisation, le national-gaullisme tente d'adapter les structures administratives du système capitaliste français. Loin de mener à une authentique désaliénation du peuple breton, cette manœuvre ne vise qu'à renforcer l'oppression sociale, économique et culturelle du capitalisme. »

« Ce prétendu remède n'est qu'un leurre. La « réforme » actuelle n'a pas pour but d'aménager la Bretagne ; elle n'apportera aucune solution à l'émigration, au sous-emploi et à l'exploitation des bretons : elle ne fera que perpétuer, avec la complicité des notables, la main-mise d'une classe et d'un système sur les paysans, les ouvriers et les marins de Bretagne. Notre pays restera une colonie. »

« Nous refusons toute réforme qui n'aboutisse, au minimum, à la reconnaissance de la Bretagne des cinq départements ; à l'élection d'une assemblée bretonne élue au suffrage universel ; à la suppression des préfets et du cadre départemental ; à la promotion d'une véritable culture populaire. »

« L'U.D.B. condamne donc la réforme en préparation et entend poursuivre son combat pour une Bretagne socialiste. »



Crêperie Ste-Anne

« Chez Noël »

CADRE BRETON - Cidre et Chouchenn
RENNES

BAR BRESTOIS

1, place Sainte-Anne - RENNES

Le rendez-vous des Finistériens
Ouvert jusqu'à 1 h. du matin
CHOUCHEN - TÉLÉVISION - LECTURE

Café - Hôtel - Restaurant
DE LA MAIRIE

DILOSQUER

PLONEOUR-LANVERN

Téléphone : 1-34

BONNE CAVE

LA REFORME REGIONALE

CE QU'ELLE SERA ET CE QU'ELLE DEVRAIT ÊTRE

Réforme de
l'enseignement...

(suite de la page 3)

I. — LA POSITION GOUVERNEMENTALE (suite).

Nous avons vu que les intentions du gouvernement concernant la réforme régionale et la procédure officielle employée pour « consulter » les intéressés n'annonçaient guère une réforme vraiment démocratique (1). Quel jugement porter sur l'organisation elle-même de la région, telle que la prépare le pouvoir gaulliste et autant qu'on puisse en juger d'après les déclarations du premier ministre et des membres du gouvernement, en particulier lors des récents débats parlementaires sur la régionalisation ?

Pour répondre à cette question, il convient d'examiner successivement les problèmes suivants : dimensions, pouvoirs, organismes représentatifs, administration de la région.

1°) Les dimensions de la région.

C'est là un point crucial et particulièrement révélateur de la philosophie politique qui inspire la réforme régionale gaulliste. La dimension de la région, — ou, comme on dit, d'une expression qui évoque moins la science politique que l'art du charcutier, le « découpage » régional, — pose en effet le problème fondamental de la nature même de la région.

Or, en France, comme le reconnaît le premier ministre dans son instruction aux préfets de région, ce terme désigne des conceptions différentes, sinon contradictoires. M. Couve de Murville en énumère au moins quatre : espace économique, zone d'influence des métropoles d'équilibre, relais de l'administration de l'Etat, collectivité territoriale (2).

Théoriquement, les organismes consultés avaient le choix entre ces diverses conceptions. En fait, la liberté de choix était limitée au départ, du fait qu'une autre conception possible était expressément écartée a priori : celle de la région considérée comme une entité politique préexistante à l'Etat et conservant son autonomie dans un ensemble fédéral, l'Etat résultant dès lors d'une association volontaire des régions. Selon le premier ministre, l'institution d'un Etat fédéral serait « sans rapport avec les données historiques, sociologiques et humaines de la France » (sic).

Cette exclusive catégorique et péremptoire aura, nous l'espérons, éclairé ceux des militants de divers mouvements bretons qui, prenant une fois de plus leurs désirs pour des réalités, s'imaginaient que de Gaulle s'orientait vers une formule plus ou moins fédérale parce que, dans sa conférence de presse du 9 septembre 1968, il avait souligné le rôle « essentiel » de la région et déclaré que son caractère ethnique et géographique, sa dimension, ses ressources lui permettent d'avoir une vie propre... ». C'était bien mal connaître le national-gaullisme que de croire à sa soudaine et miraculeuse conversion à une forme d'organisation politique que son chef a condamné en ce qui concerne le Canada, notamment, et qu'il ne cesse de rejeter sur le plan européen.

Les ministres du général-président se sont d'ailleurs chargés de mettre rapidement et définitivement les choses au point. M. Debré, à Nantes, MM. Jeanneney et Olivier Guichard à la tribune de l'Assemblée Nationale, lors du débat sur la régionalisation, ont insisté sur le caractère unitaire du système politique et administratif français, qu'il ne saurait être question, en aucun cas, de remettre en cause. Nous avons entendu une nouvelle fois, à cette occasion, les rituelles affirmations de l'indissolubilité d'une « unité nationale » donnée comme définitive et indestructible, mais qui, paradoxalement, a sans cesse besoin d'être défendue comme si elle était en danger... Ce n'est pas là une des moins curieuses contradictions de la mythologie politique française !

Dans le discours particulièrement terne et somnolent qu'il a prononcé le 11 décembre dernier au Palais-Bourbon, à l'ouverture du débat-fléuve sur la réforme régionale, M. Olivier Guichard n'a élevé le ton qu'une seule fois : pour excommunier vigoureusement les « maximalistes » du régionalisme qui, en pronant une réforme de type fédéral, veulent « diluer la responsabilité de l'Etat ». Tout au long

du débat, les ministres et les orateurs de la majorité n'ont cessé de dénoncer le fédéralisme comme la pire des calamités.

Dans cette position négative du gouvernement, il y a évidemment un choix politique. Pour le pouvoir gaulliste, la région n'est pas une réalité fondamentale, mais une simple division administrative de l'Etat, de qui elle tire et son existence et ses attributions. Dans la conception officielle — qui est celle de la bourgeoisie française traditionnellement nationaliste, centraliste et unitariste, — ce ne sont pas les régions historiques et les ethnies qui se groupent volontairement pour créer l'Etat ; c'est l'Etat qui, censé être tout à la fois la seule réalité politique originelle et la valeur suprême, fait ou défait à volonté des « régions » qu'il appelle à la vie ou renvoie au néant au gré de ses propres intérêts.

Par une singulière contradiction, le pouvoir gaulliste, après avoir écarté d'autorité le fédéralisme au niveau « national », l'introduit au niveau « régional » : dans la réforme en cours, en effet, la région « sera une fédération de départements et de communes », a déclaré M. Jeanneney (3). Condamné comme étant de nature à affaiblir l'Etat, dans l'organisation des pouvoirs publics, le fédéralisme est donc jugé bon pour l'organisation interne de la région ! Curieux fédéralisme d'ailleurs, du point de vue juridique, car il supposerait que les collectivités de base (communes et départements) aient décidé au préalable de se fédérer au niveau régional et définissent elles-mêmes la nature et l'étendue des pouvoirs qu'elles entendent déléguer à la collectivité régionale (ce qui n'est pas le cas, puisque c'est l'Etat lui-même qui déterminera les pouvoirs de la région).

Naturellement, dans un tel système où tout émane de l'Etat central, c'est également celui-ci qui « découpe » les régions, non d'après leurs limites historiques, leur personnalité ethnique ou leurs intérêts propres, mais selon les vues gouvernementales du moment. Ici, présentant qu'il touche à un domaine passionnel, parce qu'en définitive plus fondamental qu'il ne veut bien l'admettre, le pouvoir central préfère s'en tenir à la solution de paresse. Tirant prétexte du caractère varié et contradictoire des solutions proposées, et avant même de connaître les résultats de la « consultation » régionale, il avait décidé de maintenir le statu-quo des 21 régions dites « de programme » créées en 1956 selon des critères technocratiques. Seules interviendront peut-être quelques modifications de détail (on parle d'une réunification de la Normandie et de la constitution d'une région corse). En ce qui concerne la Bretagne, la région-croupion à 4 départements sera vraisemblablement reconduite, Nantes et la Loire-Atlantique restant dans la pseudo-région dite des « Pays de Loire ».

Le fameux voyage plébiscitaire du général de Gaulle en Bretagne, sans cesse annoncé et sans cesse reporté, doit, selon la presse « inspirée », comporter la visite de trois villes : Rennes, Brest et Quimper. Pas question de Nantes qui, visiblement, pour les princes qui nous gouvernent, n'est pas en Bretagne... Là aussi, ceux de nos compatriotes qui s'illusionnent encore sur une éventuelle reconnaissance de l'intégrité territoriale de la Bretagne à l'occasion de la réforme gaulliste, vont au-devant d'une déception certaine.

2°) Les pouvoirs de la région.

La nature et l'étendue des pouvoirs dévolus à la région découlent de la conception même que l'on se fait de l'entité

régionale elle-même. Dès lors que la solution fédérale est écartée d'emblée par le gouvernement, il ne faut pas s'attendre à voir celui-ci reconnaître à la région des attributions qui en feraient une collectivité majeure.

Quels sont les principes adoptés par le pouvoir à ce sujet ?

Tout d'abord, il a proclamé que, « sauf cas exceptionnel, il écartait l'éventualité d'un transfert de pouvoirs des communes et des départements au profit de la région. Une réforme communale est annoncée et le département demeure, nous l'avons vu, la circonscription « privilégiée » de l'Etat, pour des raisons politiques d'ailleurs directement inspirées du centralisme bonapartiste. En principe, les attributions confiées à la région résulteront d'un transfert en sa faveur de pouvoirs jusqu'ici exercés directement par l'Etat, ce qui, à première vue, paraît aller dans le sens d'une véritable régionalisation.

En fait, ce principe reçoit tous de suite un correctif qui en réduit considérablement la portée. En effet, comme l'a annoncé M. Jeanneney au Parlement, la région n'aura pas de compétence générale.

CAFE DES MOUETTES

PORT DE COMMERCE

BREST - Tél. 44-31-21

rale. Le motif invoqué est, encore ici, la méfiance qu'inspire une orientation fédérale : « Il serait dangereux pour l'unité nationale de donner à la région le droit de se saisir de n'importe quelle question... Ce serait s'engager sur la voie dangereuse du fédéralisme » (3). Contrairement à la commune et au département, qui bénéficient d'une compétence de droit public très étendue, la région gaulliste sera donc une collectivité spécialisée, à qui sera interdite toute intervention en dehors de ce qui est prévu par la loi.

M. Jeanneney a précisé à ce sujet qu'il y aurait une limitation stricte des compétences de la région. Il s'agit, en fait, d'exclure tout droit de regard des élus régionaux sur des questions à portée plus ou moins politique que l'Etat considère comme étant de sa seule compétence. Ainsi, en Bretagne, les représentants de la région ne pourront pas évoquer le problème des implantations militaires abusives dans nos péninsules ; ils ne pourront même pas se saisir des questions d'importation, d'enseignement, de justice, d'importation de produits agricoles que l'Etat considère comme étant de sa seule compétence. Tout au plus (et, encore, à condition qu'il s'agisse de questions non politiques) pourront-ils, dans le domaine qui leur est assigné, présenter des « vœux » platoniques qui connaîtront vraisemblablement le même sort que ceux votés par nos conseils généraux depuis des décades en faveur de l'enseignement de la langue bretonne et de l'histoire de Bretagne !

Quelles seront, en définitive, les compétences octroyées à la région ? L'instruction du premier ministre aux préfets de région limite ces compétences à l'équipement public, à l'aménagement du territoire, à la planification. La région, nous dit-on, pourrait réaliser et, éventuellement, gérer directement (ou encore subventionner au profit des autres collectivités locales) des équipements publics tels que : universités, hôpitaux, parcs de loisirs, voirie régionale, etc... Mais, en ce qui concerne la planification, il est nettement précisé que le plan de développement économique et social « ne peut être une simple addition de plans régionaux ». Le premier ministre l'a déclaré sans ambiguë : « La mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire ne peut être seulement la

(Suite page 5)

UNE PRISE DE CONSCIENCE

QUI PROGRESSE

Bien sûr, une reconnaissance culturelle serait la dernière concession d'un De Gaulle, dont le racisme linguistique va jusqu'à foyonner les troubles au Canada et monnayer la francophonie africaine au nom d'une prétendue supériorité de la langue française sur toute autre langue populaire. Cette odieuse discrimination se heurtera heureusement de plus en plus à la prise de conscience des Bretons, en dépit de ce nouveau bateau qu'est la « régionalisation », dont le but avoué est de désamorcer les revendications « particularistes ».

En 1959, en 1961, 3 000 jeunes manifestaient à Quimper, et autant à Brest, afin de marquer leur volonté de voir enseigner la langue du pays. En 1965, ils sont 150 000 à rallier la Grande Pétition Populaire d'Emgleo Breiz réclamant l'utilisation du breton dans les écoles et à l'O.R.T.F. Demain, ils seront un million, et Edgar Faure les niera toujours, car sa formation nationaliste ne peut lui permettre de concevoir seulement une telle revendication comme naturelle et légitime (3). Il évitera de se souvenir que la France a souscrit — par souci évident de propagande — à la Convention Internationale contre les discriminations en matière d'enseignement, laquelle condamne sans appel l'exclusion des écoles de toute langue parlée par une collectivité. Il continuera à pratiquer, comme ses prédécesseurs, la politique de l'autruche, libéralisant les structures chauvinistes bourgeoises à l'intérieur d'elles-mêmes afin de mieux les renforcer.

Nos jeunes, eux, devront continuer à se réunir à 18 h, comme dans tel lycée finistérien, ou à 12 h 45, comme dans tel C.E.G. morbihannais, pour pouvoir, entre deux séances de travail manuel ou d'étude surveillée », attraper quelques rudiments grammaticaux dans leur langue familiale. A Rennes et à Brest, les étudiants attachés à leur pays prépareront un diplôme d'anglais ou d'allemand, parce que leur propre langue ne se traduit pas en termes de licences ni de débouchés. Après quoi, tous partiront, manœuvrés et fonctionnaires de seconde zone, peupler les régions industrielles, car il importe, a dit Debré, de « dégager la Bretagne ». Dame, un désert ne connaît plus de problèmes !

L'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE LUTTERA

D'ici là pourtant, l'émancipation du prolétariat breton ira s'accéléralant. Notre parti,

(Suite page 5)

(3) La gauche réformiste française n'échappe pas non plus à d'aussi graves préjugés : A preuve les propos de Mitterand, alors candidat, répondant à notre camarade qu'il ne s'opposerait pas à l'enseignement du breton à condition que cela n'allât pas à l'encontre de l'intérêt « national » : attitude typiquement impérialiste, subordonnant les droits les plus élémentaires de la minorité au besoin de domination de l'Etat bourgeois.

CHAUFFAGE CENTRAL
PLOMBERIE SANITAIRE

S.A. Frédéric VERRIMST
et Cie

Téléphone : 5-44

5, Avenue de la Gare
S 29 - CONCARNEAU

(1) cf. Le Peuple Breton, n° 61 (15 décembre 1968).

(2) Circulaire du 28 août 1968.

(3) Discours à l'Assemblée Nationale, séance du 11 décembre 1968.

Réforme de l'Enseignement et Culture Populaire

Qui n'a entendu sur les ondes, qui n'a lu dans la presse les ineffables prétentions de « notre » ministre de l'Éducation Nationale ? Faire mine d'assumer une évolution que l'on n'a pas faite, telle fut toujours la stratégie réactionnaire. Désormais — Edgar Faure nous l'a promis —, les initiatives viendront de la base, professeurs et étudiants se verront affranchis de leur lourd carcan. Mais on ne nous dit pas comment enseignants et élèves seront préparés et informés, ni comment les vœux de la base passeront les portes de la bureaucratie parisienne, toujours au service des monopoles capitalistes et de la bourgeoisie.

Ministre de l'Éducation Nationale, Edgar Faure l'est à coup sûr, dans le sens le plus étriqué du mot, mais de l'éducation populaire, à aucun prix. A preuve son refus obstiné de toute concession aux revendications pourtant bien modestes présentées courant novembre par le Conseil de Défense et Promotion des Langues de France. Ainsi, on fera semblant d'appuyer l'émancipation des classes laborieuses, mais on continuera à leur refuser jusqu'au droit de s'exprimer dans leur langue maternelle.

UNE SITUATION UNIQUE AU MONDE

Non seulement les jeunes ruraux de Bretagne occidentale sont instruits dans une langue qui n'est pas celle de leur foyer, mais encore le breton est interdit de fait dans les écoles et dans l'administration (1). Les programmes ne lui réservent pas même la place accordée à la deuxième langue étrangère... Une telle situation, est-il besoin de le dire, est unique au monde. Sans parler de l'U.R.S.S. ou de la Yougoslavie, qui garantissent le respect de toutes les cultures populaires, la Suisse, la Belgique, la Grande-Bretagne même montrent vis-à-vis de leurs minorités linguistiques un libéralisme à faire frémir notre bourgeoisie franquillonne. Le Pays de Galles possède ses écoles galloises, son université celtique. Jusqu'en Espagne franquiste, les Basques disposent de leurs propres écoles primaires où l'enseignement est dispensé en euskara. L'UNESCO a rappelé à plusieurs reprises, et notamment en 1953 (2), que le respect des langues ethniques représentait un droit et une nécessité qu'il est criminel de nier. Mais les délégués français au Stage International de 1960 sur le bilinguisme se sont opposés avec une rage machiavélique à ce que la question bretonne fût débattue. En termes de discrimination linguistique, la France est l'État le plus fasciste du monde.

UNE LOURDE ALIENATION

Certes, il importe avant toute chose d'analyser les causes profondes de la situation que nous subissons. Il doit être clair que nous défendons les masses laborieuses et non la celtomanie snobinarde, qui n'est elle-même qu'une forme à peine édulcorée de l'oppression bourgeoise. Le mépris et la méconnaissance dans lesquelles est tenue notre langue sont dus à la longue imprégnation de notre société par l'impérialisme culturel chauviniste de la bourgeoisie fran-

(1) Ce n'est pas la trop fameuse « loi Deixonne », votée par surprise en 1951, qui nous apportera un démenti : Loi-bidon utilisée surtout à réfuter l'opinion internationale, elle tolère tout juste un cours hebdomadaire dans les classes de fin d'étude en voie de disparition, et, pour le secondaire, un enseignement facultatif, rarement rétribué, en dehors des horaires normaux. L'épreuve de breton au baccalauréat (survivra-t-elle à la « réforme » ?) ne compte pas... pour l'admission ! De toutes manières, tous les moyens sont bons pour décourager instituteurs et professeurs de pratiquer un tel enseignement, considéré comme équivoque et très peu orthodoxe.

(2) Cf. « L'Emploi des Langues Vernaculaires dans l'Enseignement ».

çaise. Il s'agit d'abord d'un problème de classes, dont on découvre les motivations dans les structures de la société capitaliste. Le breton exprime une éthique, une civilisation qui sont celles d'un prolétariat. La francisation contrainte est la méthode utilisée par nos maîtres pour nous intégrer bon gré mal gré dans le cadre de la culture bourgeoise parisienne. En suspendant le sabot de l'infamie — pilori d'un nouveau genre — au cou du gosse qui avait lâché un mot de breton en récréation, l'instituteur s'imaginait certainement agir pour le bien du pays : il ne faisait que refouler au plus profond de l'enfant son identité et sa condition véritables. Il bâtissait sur des ruines un adulte chancelant, dévoré par la timidité et le sentiment d'infériorité. Il détruisait la culture au lieu de la promouvoir. Il se faisait l'agent non seulement du démantèlement d'une civilisation, mais encore de la déculturation de tout un peuple. Il faisait de l'hitlérisme sans le vouloir comme le para en Algérie faisait du nazisme sans le savoir. On ne change pas la nature de l'oppression bourgeoise.

UNE ATTITUDE HYPOCRITE

Naturellement, nos dirigeants ont tiré argument du fait que les Bretons avaient honte de leur langue pour en refuser à tout jamais l'enseignement. Le principe de la démocratie bourgeoise a toujours été d'exploiter l'aliénation du peuple jusqu'à en faire le propre acteur de son oppression. Bien plus, le parlementarisme en vigueur ne sert en règle générale que de façade à une dictature à peine déguisée : depuis dix ans, une quinzaine de propositions de lois ont été déposées par tous les députés bretons de toutes tendances, exceptionnelle unanimité prouvant en elle-même la criante injustice... Aucune de ces propositions ne franchit le seuil de l'Assemblée Nationale. Avec un cynisme rarement égalé, le gouvernement refusa régulièrement leur inscription à l'ordre du jour. Ainsi, toute revendication de minorité ethnique dans le cadre de la France bourgeoise est moralement assimilée à une sorte d'entreprise de subversion irrecevable et compromettante pour le régime. On peut s'interroger à l'infini sur l'authenticité d'une semblable « démocratie ». C'est avec des sottises de ce genre que l'on accumule les rancœurs et que l'on prépare les violences. L'expérience coloniale, imputable au même autoritarisme agressif, n'aura donc pas suffi à nos apprentis sorciers ?

(Suite page 4)

libres propos

de MORVAN LEBESQUE

Colonisés, mes frères...

En lisant l'étude de Le Scouézec sur les falsifications de l'Histoire bretonne, je ne pouvais m'empêcher d'élargir le débat et de noter que ces falsifications se projettent bien au-delà, qu'elles recouvrent toute l'Histoire dite de France : en vérité, non pas l'Histoire de ce pays beau et divers appelé France : je ne suis pas un amoureux posthume de la duchesse Anne comme nos historiens droitiers le sont de Marie-Antoinette. Mais — et là, c'est aux hommes de gauche que je m'adresse — la falsification de l'Histoire conduit directement à l'exploitation de l'homme et spécialement du travailleur. Le processus est classique et se décompose ainsi :

Qu'importe ? dira-t-on. L'Histoire n'est que du passé. Malheureusement, ce passé-là nous conditionne au plus actuel. Si je déplore la falsification de l'Histoire bretonne, ce n'est pas, on s'en doute, par dévotion pour l'anecdote : je ne suis pas un amoureux posthume de la duchesse Anne comme nos historiens droitiers le sont de Marie-Antoinette. Mais — et là, c'est aux hommes de gauche que je m'adresse — la falsification de l'Histoire conduit directement à l'exploitation de l'homme et spécialement du travailleur. Le processus est classique et se décompose ainsi :

1° — On censure l'Histoire de chaque peuple annexé à la France et, bien entendu, sa culture et sa langue. Par là, on lui enlève ce qu'il convient d'appeler la parole, c'est-à-dire la faculté de se faire entendre, de s'entendre lui-même. Il cesse d'être structuré, il s'absorbe dans le conquérant. Cela porte un nom, cela s'appelle la colonisation.

2° — Ce peuple annexé devient la France, c'est-à-dire le peuple français en général. Il semble donc désormais majoritaire, doué d'expression et de volonté, voire peuple conquérant à son tour. Mais en réalité, il continue de subir le « dressage » qu'on lui a imposé au départ : il n'est qu'un agglomérat de colonisés portant l'empreinte de la sujétion, prisonnier du système qui l'a conquis et continue de le conquérir, au bénéfice, non plus d'un Roi vainqueur, mais de l'État.

3° — Dès lors, toute la politique intérieure française se résume à la dialectique colon-colonisé. Il n'y a pas de peuple français unanime et majeur, mais seulement des « supérieurs » et des « inférieurs ». Par le rang, l'argent, la puissance, l'éducation, la technique, tout Français se fait obscurément le colon de ses proches compatriotes. Au sommet, le pouvoir politique et capitaliste, sous lui les « évolués », au plus bas les bounoules. De cela, mille preuves, dont une, éclatante : ce peuple, soi-disant démocratisé, n'a pas récupéré la Parole. C'est peu dire : le français qu'il parle — et qui devait en principe l'élever à l'universel — n'est même pas le français de ses maîtres.

Il n'y a pas en France de culture au sens exact du mot : langage commun et substantiel, parole pour tous. Il n'y a que le culturel, langage et parole de l'« élite ». « On parle dans sa propre langue, on écrit en langue étrangère », dit Sartre. Et avant lui, Michelet : « Je suis né peuple, j'avais le peuple dans le cœur... Mais sa langue m'était inaccessible. » Le peuple de France n'a pas les moyens de s'exprimer, ou plutôt il ne s'exprime qu'entre lui ; et il n'a pas non plus d'Histoire, ou plutôt, il continue de n'en pas avoir. En fait, il en est resté au point où le colonialisme l'a pris et dépersonnalisé, indigène, exotique sur son propre sol. Et c'est pourquoi, par exemple, la France ne connaît pas l'évolution normale de certains autres pays, mais des révolutions successives (89, Commune, mai 68), des secousses, des sursauts qui sont à la fois des prises d'Histoire et de Parole : moments imprévus, fulgurants, admirables où brusquement, on ne sait pourquoi ni comment, les Français se sentent étrangement unis, solidaires, responsables, heureux d'être ensemble. Parbleu ! Ces colonisés qui s'ignoraient découvrent l'indépendance ! Mais le Pouvoir se hâte d'agir, d'éteindre cette flambée. Et il en possède le moyen : le complexe d'obéissance du colonisé qui soudain, s'efface de sa propre audace, la juge diabolique, se jette aux pieds du Colon, du Blanc — mais oui ! — de l'Homme Fort, Napoléon ou De Gaulle, et rentre dans la soumission. « Les révoltés de Mai devraient demander pardon à De Gaulle », déclare significativement un auditeur de R.T.L.

En tout cela, qu'on le croie bien, je n'oublie pas la dialectique de la lutte des classes. J'y adhère au contraire pleinement. Mais elle me paraît insuffisante seule. Elle explique, définit, formule, elle n'éclaire pas du dedans. En bref, aucun socialisme ne me paraît aujourd'hui valable s'il ne tient pas compte de cette psychologie des profondeurs qui doit logiquement l'amener lui-même à se repenser et à admettre la résurgence des ethnies françaises, phénomène essentiellement libérateur. J'y reviendrai.

Morvan Lebesque

chauffage central air chaud
chauffage central radiateurs
mazout - charbon - gaz - électricité

modern confort

3, RUE CORNEILLE - BREST

PLOMBERIE - SANITAIRE

ÉLECTRICITÉ - INSTALLATION D'ANTENNES

Tél. 44.69.73

Compagnie d'assurances

P'UNION

Pierre GRANNEC

8, Allée de Kernisy

QUIMPER — Téléphone : 6-26

A Rennes, en Février, Marc BERNOL un jeune peintre breton, expose

Regardez une pierre, un lichen, la mer. Regardez les arbres, un talus, regardez jusqu'à l'éclatement du regard dans l'objet. Puis oubliez jusqu'au souvenir de cette contemplation fugitive. Oubliez la Bretagne, oubliez ce que vous êtes et ce que vous voulez.

C'est ainsi que peint Marc Bernol. Dans sa peinture, vous ne retrouverez pas ce qu'il est convenu d'appeler art breton. Vous ne retrouverez ni les chemins creux, ni les ciels bas et les corps tassés. Pas davantage la révolte. Marc Bernol est au-delà, il n'y a aucun message chez lui, et si vous lui demandez ce qu'il cherche à exprimer, vous n'obtiendrez qu'un sourire moqueur.

Bernol expose en février à la maison de l'O.R.T.F. à Rennes, avec quelques pein-

tres bretons qui forment le groupe Fréhel, parmi lequel on trouve Mahé, Morvan, Marcel Milès et d'autres peintres. C'est l'un de ces groupes sur lesquels il faudra revenir ici, et grâce auxquels la Bretagne invente sa parole dans la liberté.

Avant son exposition de Rennes Marc Bernol, qui a vingt-huit ans, a exposé à La Baule, Lorient, Saint-Brieuc, Nantes. Le prix Signatures a marqué ces diverses manifestations. Dans les mois à venir, il expose à Loudéac, puis il se rendra chez nos compatriotes de Montréal.

Son activité est débordante. On dirait qu'il voudrait tout faire, et tout dire, très vite. Il peint très vite, d'ailleurs. Son actuelle exposition du Marais, à Paris, a été préparée en quinze jours à Lorient, dont il est originaire, et qui l'accueille



chaque fois qu'il ressent le besoin d'une récréation dans le silence. Cette exposition a reçu de la part du public et des critiques le meilleur accueil, mais cela ne le dérange pas outre mesure. Bernol est déjà au-delà.

Sa rapidité dans la conception et l'exécution le prépare à la fresque, art breton s'il en est. On se prend à rêver d'une longue fresque de Bernol dans un des lieux écartés de Bretagne, libres à la création, et que l'on aime à découvrir sans les chercher, comme l'artiste les a hantés, l'instant de l'œuvre. Continuité de l'inspiration et diversité de l'expression s'expriment à merveille dans la fresque, comme dans le cinéma qui a aussi inspiré à Marc Bernol deux courts métrages, *L'Arriviste* et *L'Idolâtre*. Cinéma d'inquiétude, dirait-on, si le terme n'évoquait un genre avec ses lois et ses conventions. Mais Bernol échappe à toutes les lois, il n'est disciple de personne et ne se veut maître de qui-

conque. Nommé professeur à l'École des Beaux-Arts de Rennes, il démissionnait le jour même de sa nomination. C'est que rien ne lui est plus étranger que le savoir que l'on engrange, dissèque, transmet. Ce qui l'intéresse, c'est l'instant où la chose à dire doit être dite.

C'est pour une seconde qu'il fait une peinture. Pour un instant de vision. Non point la liberté, mais l'instant qui libère. Car, à travers sa peinture se discerne la recherche inquiète de l'au-delà de la barrière : barrière de la matière, toile à crever, peinture à traverser. Bernol se meut dans l'inquiétude, tendu vers une sérénité encore inaccessible, inquiétude dissimulée sous une incessante gaieté.

La lente ascension vers le calme où tout se rassemble nous promet des instants de beauté. Avec Bernol, apprenons que pour se reconnaître soi-même, il faut crever le miroir. « Bretagne, nous dit-il, regarde-toi, au-delà de toi-même. »

J.-Y. G.

LE PEUPLE BRETON

se penche sur son passé

Chronique culturelle

IV - Jakez Riou

LE JOURNALISTE

En 1927, c'est le retour au pays. Riou occupe pendant quelque temps les fonctions de surveillant au Collège Saint-Louis de Brest et enfin, se voit offrir un poste de journaliste au *Courrier du Finistère*. C'est vers cette époque qu'il entre en contact avec Roparz Hemon, qui commence à publier ses œuvres dans *Gwalarn*. C'est la période féconde. Le journalisme lui plaît et ses conditions de travail lui permettent d'écrire plus qu'auparavant. Il s'astreint alors à une forme plus soignée. Son style s'épure. A l'instar de Leconte de Lisle, de Maupassant surtout, qu'il s'est choisi pour maître, il recherche inlassablement la forme parfaite.

Les diverses nouvelles qui composent son *Geotenn ar Werc'hez* paraissent tour à tour dans *Gwalarn*, ainsi que quelques poèmes. Le public qui avait, justement boudé *Ar manac'h moign* et *Ar morskouled* publiés dans *Buhez Breiz* en 1923 et en 1924, commence à s'intéresser à lui.

C'est en 1928 que paraît *Gorsedd Digor*, ce chef-d'œuvre de calembours et d'irrévérence, dont il a confié l'illustration à Mikael Mohrt, un jeune collégien de Morlaix qui n'est pas encore devenu le Michel Mohrt de la *Prison Maritime*, ni le brillant américaniste que l'on sait.

En 1930, Jakez Riou se marie. Il est toujours au *Courrier du Finistère*, mais, à la suite d'un différend entre son ami Drezen et le directeur de l'hebdomadaire, il part en claquant la porte et rentre à *L'Ouest-Journal* comme rédacteur pour Brest et sa région. La vie intense du grand port de guerre le stimule : la rue de Siam, les boîtes à matelots, Saint-Marc, Recouvrance...

C'est aussi le temps des grandes randonnées à pied, à bicyclette ou dans sa vieille Peugeot avec son inséparable Youenn, à travers le Léon et la Cornouaille ; le temps d'*Ar feunteun zu*, d'*Anna Tregidi*, d'*Ar Goulenn*, le temps aussi de *Nomenoæ* et de *Keravel* et *Recouvrance* au texte breton perdu mais dont la dédicace dit assez clairement l'esprit dans lequel il fut écrit :

« Une dédicace ? A qui ? A quelque puissant personnage... selon l'usage ?... NON !

Aux vieux retraités, aux matelots, aux filles de Recouvrance, à Auguste dont le « Café de l'Aviation » fut pour nous un atelier et une salle de travail si accueillante.

Aux bistrotts, aux boutiquiers, aux servantes de caboulots de la rue Louis Pasteur.

Aux gosses, aux mendiants, aux crêperies, aux poutons de Keravel.

Parce que, dans leur misère et leur dénuement, ils ont gardé jalousement cette richesse suprême : la langue bretonne ».

Cette langue, il la possède maintenant à la perfection et peut désormais songer à aborder des travaux plus ambitieux. Outre les romans, les pièces de théâtre, qu'il projette d'écrire, il a inscrit le *Lazarillo de Tormes* à son programme de traductions ainsi d'ailleurs que *Lysistrata* et *Les Oiseaux* d'Aristophane dont la robuste paillardise l'enchantait.

Mais les stationnements sous la pluie et les enquêtes en plein vent allaient réveiller ces affections pulmonaires qu'il avait contractées aux armées. En 1936, il dut cesser le travail. L'air de la mer était décidément trop vif pour ses poumons. Il choisit les grands moyens et entra à la clinique des Fougerêts à Châteaubriant pour y subir une intervention chirurgicale. Il n'avait rien perdu de son optimisme ni de sa foi dans la vie, mais le sort n'allait pas lui permettre de mener à bien *Pec'hed marvel Gregor Kogan* ni le *Torfed e Keravel* dont les ébauches dormaient dans ses cartons. Il mourut le 14 janvier 1937.

Ces lignes qu'il avait écrites pour Jory Robin, le sculpteur nantais, peut-être se les remémorera-t-il sur son lit d'hôpital ?...

« ...Il se réveilla à l'aurore ; il avait sur la langue la saveur âcre du sang. Des malades toussotaient dans leur sommeil. L'un d'eux exhala une plainte douce. La fraîcheur du dehors envahissait la salle par les fenêtres largement ouvertes. Des étoiles tremblaient dans la nuit lumineuse... A l'Orient, une rougeur frangeait l'horizon, versant une lueur pâle sur les draps blancs des lits. La lumière escaladait le ciel. Sur les sommets brilla le premier sourire du soleil. Des ailes de ramiers bruirent dans les vallées engourdies... »

...Le soleil brille sur le parquet. Mais il lui est défendu de se lever ; il ne verra plus l'œil du soleil ; il ne verra plus le sourire innombrable des flots... » (3).

Dans les campagnes de Lothey, à l'heure où sur les ciguës s'endorment les libellules, où la molle marée de la brume monte des vallées, les fontaines noires ne finiront jamais de pleurer sur les fougères, ce « prophète venu nous révéler quelque merveilleuse nouvelle et parti sans avoir eu le temps de dire son secret » (4).

Y.B. PIRIOU

(3) Prometheus Ereet e-barzh *Geotenn ar Werc'hez* (Al liamm).

(4) Roparz Hemon. Préface à la première édition de *Geotenn ar Werc'hez*.

Un nouveau disque de GLENMOR ...

Glenmor sort ces jours-ci chez Barclay un trente-trois tours, sur lequel on retrouve des chansons déjà bien connues, *LE RETOUR*, *SODOME*, *LES CROISADES*, *CET AMOUR-LA*, et aussi de plus récentes, comme *JE VIVRAI PEUT-ETRE DEMAIN*, *LA ROSE*, *TABLE D'HOTE*, toutes orchestrées de façon nouvelle.

Le nom de Glenmor s'est peu à peu identifié au chant de la tristesse et de la joie de la Bretagne, avec la bataille de la Bretagne aussi. Depuis longtemps, il était sollicité par les grandes marques parisiennes, qui voulaient le lancer comme une grande vedette.

Certes, c'est pour lui une consécration. Mais non pas un accomplissement. Car Glenmor s'est déjà accompli parmi nous, chez lui à Glomel, lors de multiples récitals qu'il a donnés en Bretagne, et c'est pourquoi si pour tant d'autres Paris est le couronnement de la gloire, pour Glenmor c'est, disons, la ville qui reflétera une gloire qu'elle n'a point créée.

J.-Y. G.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT

Pierre GUERROT & Fils

5, RUE MADAME DE SEVIGNE
QUIMPER — ERGUE-ARMEL

TERRASSEMENT
MAÇONNERIE
BETON ARME

CHARPENTE
MENUISERIE

Téléphone : 10-91

LE PROBLÈME BRETON DE BREST A NANTES



— Un exemple parmi tant d'autres : la commune de La Chapelle-Neuve qui comptait 1 515 habitants en 1927 n'en a plus que 797 en 1968. Quarante fermes de la commune sont aujourd'hui tenues par des célibataires de 30 à 50 ans. Cette année, 4 baptêmes contre 19 décès ont été enregistrés !

Le vieillissement de la population bretonne apparaît nettement dans les chiffres publiés par la Direction Régionale de l'I.N.S.E.E. à Rennes, qui vient de procéder à une exploitation rapide des résultats du recensement de 1968. Si la population totale de la Bretagne (région - programme) a augmenté entre 1962 et 1968 de 73 400 habitants, en fait, c'est la population non-active qui s'est accrue au point de représenter actuellement 59 % de la population totale. En particulier, il faut noter que le chiffre des adultes de 25 à 64 ans a regagné de 2,6 %. Beaucoup d'adultes doivent aller chercher du travail hors de Bretagne. Ceci est d'autant plus inquiétant que le chiffre des jeunes âgés de 12 à 24 ans a augmenté de 1962 à 1968 de 2,5 %. Beaucoup de ces jeunes, comme leurs aînés, ne trouveront pas d'emploi en Bretagne, ce qui accentuera encore le vieillissement de notre population, malgré une natalité relativement bonne. C'est l'un des aspects du **colonialisme qui tue notre pays** : la Bretagne nourrit et enrichit des régions déjà riches.

— Ce colonialisme apparaît chaque jour nettement parce que le pouvoir centraliste parisien refuse de doter la Bretagne d'une infrastructure nécessaire à son développement économique. Nos voies de communication sont de plus en plus délaissées :

- quatre voies ferrées bretonnes (au moins) seront probablement fermées en 1969 : Plouaret - Lannion, Morlaix - Roscoff, Guingamp - Carhaix, Auray - Quiberon. Les Pouvoirs Publics appellent hypocritement cette fermeture « report sur la route de certains services ferroviaires ».

- dans le domaine de l'aviation civile, la ligne Paris - Brest - Saint-Brieuc (Air Inter) qui était subventionnée a été supprimée. Le sort de la ligne Paris - Rennes - Quimper est également en suspens.

FINISTÈRE

— **Quimper** : les 500 ouvriers des Papeteries de Mauduit ont fait grève au début de décembre. Le problème de la classification du personnel, modifiée par l'utilisation d'une machine qui apporte un considérable accroissement de production, était à l'origine du conflit. Le personnel a obtenu de la direction l'assurance d'une révision de cette classification.

— **A la papeterie Bolloré d'Odé**, principale usine du Sud-Finistère, les délégués ont été informés par le directeur qu'en février prochain, une machine sera arrêtée et que 30 ouvriers seront licenciés.

— **Pont-Aven** : la Société Cerebos-Alimentaire (conserves) envisage de cesser son activité le 15 janvier. Depuis quatre ans, des investissements importants avaient été faits pour doter l'usine d'un matériel ultra-moderne. Mais les prix ne sont plus concurrentiels au stade de la distribution en raison du coût des transports. **La Bretagne, comme d'habitude, est écrasée par les régions riches de concentration économique et subit la loi du capitalisme international** : la Société Cerebos, groupe anglais, qui possède de multiples usines dans le monde, avait absorbé depuis le 1^{er} janvier 68 l'usine de Pont-Aven dont elle était actionnaire depuis environ deux ans. L'usine emploie 150 ouvriers, absorbe une partie de la production légumière du Sud-Finistère, est un client important des usines de boîtes métalliques concarnoises. C'est donc tout un secteur de la région qui sera touché dans sa vie économique.

- **Brest** : la Société « Docks de l'Ouest - Familistère » va fermer son entrepôt de Brest. 50 personnes auront à se reclasser.
- **L'exode rural frappe terriblement le Finistère** : l'enquête du Centre d'Economie rurale vient de révéler qu'en 1987, il ne restera plus dans le Finistère que 15 ou 16 000 exploitations agricoles (sur les 39 000 actuelles). En effet, de 1962 à 1967, 5 000 exploitations ont disparu, soit 1 000 par an. L'exode des jeunes est important : de 1962 à 1967, 16 000 à 17 000 jeunes ont quitté la terre, soit 3 200 par an au minimum. Mais il n'y a pas d'usines en Bretagne pour les recevoir.

Autre exemple éloquent du **départ massif des éléments jeunes et dynamiques** : dans les six communes rurales de la **région de Quimper**, 42 mariages ont été célébrés en 1968 ; 35 de ces jeunes couples sont déjà partis (Arzano : 8 mariages, 8 départs — Redéné : 4 mariages, 2 départs — Locunolé : 3 mariages, 2 départs — Guilligomarch : 8 mariages, 8 départs — Saint-Thurien : 9 mariages, 9 départs — Le Trévor : 10 mariages, 6 départs). En 1967, on relevait dans ces mêmes communes, 52 mariages et 43 départs !

— La section avicole de la F.D.S.E.A. réunie à Châteaulin a signalé la dégradation continue des prix du poulet à la production, alors que les prix de détail, eux, ne se dégradent pas. La Bretagne, une fois de plus, est défa-

licenciés de la Manufacture européenne de confection s'étaient joints à cette manifestation.

- En ce début d'année, la fusion des deux chantiers navals nantais, ceux de Dubigeon, est devenue effective. Dans l'avenir un rapprochement est même prévu avec les chantiers de l'Atèle à Saint-Nazaire.
- A la Faculté de Droit et de Sciences économiques, la police est intervenue pour chasser les étudiants qui occupaient le grand amphithéâtre. Parmi les policiers en tenue qui procédaient à la vérification de l'identité des étudiants, figurait un étudiant salarié de première année, qui appartient effectivement à la police et prépare une licence !
- **La concentration économique touche toutes les branches d'activité. Les activités rurales ne sont pas les moins touchées** :
 - La Coopérative laitière de la région nantaise et la Société FRIGECREME viennent de s'associer.
 - La laiterie Stassano de la Jonelière doit fermer ses portes ces jours-ci, à la suite d'une décision de concentration avec la laiterie LACNOR ce qui provoque le licenciement de sept employés.

LA RENAISSANCE HOTEL - RESTAURANT

31, boulevard Laënnec — RENNES — Tél. 30.08.65
REPAS D'AFFAIRES ★ CUISINE SOIGNEE ★ PRIX MODERES

vorisée face à la concurrence européenne, particulièrement belge et hollandaise.

- **Les artisans, à leur tour prennent conscience de la situation coloniale de la Bretagne**. 3 000 d'entre eux ont manifesté à Quimper. Certaines pancartes signalaient « Artisans, Français à part entière ». Comme les Algériens, il y a quelques années, les Bretons viendront à comprendre qu'ils ne sont pas des citoyens à part entière. « Dans la dignité ils sont allés déposer trois motions à la préfecture », titrait **Ouest-France** le lendemain de la manifestation. Mais un jour, la colère grondera.
- **Ile d'Ouessant : l'impérialisme français renforce encore son implantation en Bretagne**. La Marine envisage d'implanter sur l'île une base avancée pour hélicoptères lourds « Super - Frelons ». Un Comité de défense des intérêts de l'île d'Ouessant a été constitué.

ILLE-ET-VILAINE

— A Saint-Malo, la situation scolaire est difficile. Au Lycée Technique, le nombre des élèves est de 1 108, alors que l'établissement a été prévu pour 750. Au Collège d'Enseignement Technique, 300 élèves n'ont pu être admis, faute de place.

— **Etudiants en Celtique** : A la Faculté des Lettres de Rennes comme à celle de Brest, le nombre des jeunes gens et jeunes filles inscrits dans l'option de celtique au premier cycle de l'enseignement supérieur a doublé. Même afflux d'inscriptions dans les cours publics de breton : 130 à Brest et une centaine à Rennes aux cours organisés dans les locaux universitaires, sans compter environ 150 élèves dans les cours au sein de groupements culturels. La même affluence est signalée dans d'autres villes et par les animateurs de cours par correspondance.

— **Rennes** : les Imprimeries Oberthur sont menacées de fusion avec la grosse imprimerie parisienne Chaix-Desfossés Néogravure. Celle-ci détenait déjà auparavant une partie du capital social d'Oberthur. Les délégués du personnel ont fait remarquer : « Nous étions une unité économique et régionale à part entière ; on veut faire de nous une unité de production, télécommandée de Paris, réduite à un rôle d'exécutant. Nous assisterons alors à une centralisation à Paris au moment même où l'on prône la décentralisation en province... ».

— Pour protester contre « le manque de professeurs, de salles de travail, de cliniques », 300 étudiants en chirurgie dentaire ont manifesté en silence dans les rues de Rennes.

LOIRE-ATLANTIQUE

- **Nantes** :
 - Les ouvriers des Chantiers de Construction navale ont manifesté contre la fermeture de la Compagnie Nantaise des Travaux Industriels et Navals (CNTIN). 78 personnes, soit la moitié du personnel, n'ont pas été reclassées. Les salariés

Le Conseil de l'Union régionale des Syndicats de salariés de l'agriculture (F.G.A. - C.F.D.T.) a analysé les problèmes posés par les fusions et concentrations de différents secteurs de la coopération agricole, qui entraînent l'insécurité dans l'emploi et des licenciements.

MOR-BIHAN

— **Pont-Scorff** : les 40 ouvriers métallurgistes des ateliers Le Guéhennec ont fait grève à plusieurs reprises pour réclamer par l'intermédiaire de leur syndicat, l'augmentation des salaires réels et des primes.

— Sur la côte atlantique, la situation de la pêche ne s'améliore pas. **Le Groupement des Pêches Maritimes Bretonnes** indique que la crise de la pêche met en péril l'avenir de 35 000 salariés. Cette crise s'explique surtout par la rentabilité insuffisante des chalutiers à l'heure actuelle, l'absence de capitaux d'investissement et la désaffection de l'homme pour le dur métier de la mer, en outre souvent mal rétribué.

COURRIER DES LECTEURS

Nos correspondants doivent préciser quand ils veulent que leur nom soit mentionné. Nous remercions vivement ceux qui nous écrivent

● Nous avons lu avec le plus grand intérêt votre numéro 60 du 15 décembre 1968.

Pour votre information, nous tenons à vous signaler que le 13 décembre dernier, en Assemblée Générale Extraordinaire à Pontivy, nous avons fusionné avec la FECULIERIE COOPÉRATIVE AGRICOLE de Rohan qui est la seule Féculerie Pommes de Terre en Bretagne.

D'autre part, nous comptons dans les Coopératives associées, outre l'UNION FERMIERE, la Coopérative des PRODUCTEURS DE BLE de la Bretagne Méridionale.

Enfin, ce même 13 décembre dernier, nous avons pris la décision de transformer notre raison sociale en « CECAB » (Centrale Coopérative Agricole Bretonne).

Coopératives Agricoles de la Bretagne Méridionale, Vannes.

● Comme mon nom l'indique, je ne suis pas Breton. Mais je pense que trop de Français, de droite ou de gauche, ignorent ou feignent d'ignorer les problèmes qui concernent la Bretagne. C'est pourquoi j'ai décidé de souscrire à un abonnement à l'organe de l'U.D.B.

Je suis partisan d'une Europe fédérale et démocratique ; à ce titre, je suis anti-nationaliste, anti-gaulliste, anti-jacobin, et également anti-communiste.

Il est évident que le fédéralisme soviétique est vidé de son contenu dès lors que l'U.R.S.S. est toute entière entre les mains d'un parti unique dont la doctrine est le centralisme soviétique démocratique (ceci malgré un semblant d'autonomie culturelle dans les Républiques fédérées et les Républiques autonomes).

Les Américains, de leur côté, n'ont pas su tirer le meilleur parti de leurs institutions. Le fédéralisme américain n'existe que sur le plan juridique, alors que l'emprise capitaliste tend à imposer un mode de vie identique d'un bout à l'autre de l'Union.

En Europe, les Etats-nations ne sont plus que des survivances du passé, inadaptées aux données techniques et économiques du monde moderne. La notion de « souveraineté nationale » et indivisible doit être combattue à l'intérieur, dans le cadre de la région (je pense que le rôle de la Bretagne doit être prépondérant à cet égard) et à l'extérieur, par l'établissement d'institutions politiques européennes.

Dans une Europe fédérale, je ne vois pas pourquoi des pays comme l'Ecosse, le Pays de Galles et la Bretagne n'auraient pas le droit de devenir des Etats au même titre que la Belgique ou les Pays-Bas.

Sur le plan économique, je pense qu'il faut refuser de choisir entre des entreprises capitalistes et des entreprises nationalisées dont le siège social serait, de toutes façons, à Paris.

Les décisions arbitraires de Paris ont fait perdre à la Bretagne plus de la moitié de ses lignes de chemin de fer, et il est probable que cette politique sera poursuivie, au mépris des usagers.

Je pense que de telles questions bretonnes mieux traitées par un pouvoir exécutif seraient que par les technocrates de Paris.

Avec l'assurance de mes sentiments distingués.

Noël MARCHAL - Antony.

● Je suis intéressé par le problème breton et j'ai eu récemment l'occasion de lire un exemplaire du « Peuple Breton ». J'ai constaté que ma façon de penser correspondait assez bien avec celle de l'U.D.B. exprimée dans ce journal. Je ferai seulement une petite critique : cette habitude de mettre « camarade » un tel rappelle à mon goût trop le communisme ; il faudrait trouver quelque chose de plus original.

Je pense aussi que l'U.D.B. devrait faire un peu plus de publicité en organisant des manifestations, en s'élevant ouvertement et solennellement contre la discrimination dont les Bretons sont continuellement les frais.

Vous devriez aussi inclure dans votre journal des articles en breton car je crois important de bretonner davantage le parti.

J'apprends personnellement le breton depuis deux ans au lycée de Kercado, à Vannes, où je suis en 1^{re}, grâce à un professeur bénévole (il n'y en a naturellement aucun d'attitré).

Je joins le montant d'un abonnement d'un an ; je n'ai hélas pas encore les moyens de vous adresser un abonnement de soutien.

B. T. - Quiberon.

Vous aimerez ces contes

Le 3^e Recueil de Contes du Vieux Meunier Breton vient de paraître. C'est l'œuvre du Bigouden Divanach, directeur d'école honoraire à Nespallac-Lambézellec, Brest. Ces contes ont été racontés en classe, à Penmarch, à Saint-Jean-Trolimon et au Bergot - Brest, à plus de 5 000 élèves devenus aujourd'hui pères ou mères de famille. C'est un trésor fabuleux qui mérite sa place dans tous les foyers.

En vente chez M. Divanach Mesgallac, Brest. C.C.P. 627-67, Nantes, 10 fr. (franco).

VIE DU PARTI

Le 7 janvier 1969, notre parti remettait à l'A.F.P. et à la presse le communiqué ci-dessous. La publication en a été tronquée : fait caractéristique, ce sont les motivations politiques qui ont été « omises », dénaturant ainsi profondément le sens de celui-ci ; car à l'U.D.B. nous avons toujours su distinguer le plan politique et le plan de l'individu.

Le 7 janvier 1969, le Comité Directeur de l'Union Démocratique Bretonne

- rappelle qu'en février 1968 il qualifiait d'« aventure et d'illusion » (« Le Peuple Breton, n° 51) les attentats du F.L.B. ;
- stigmatise l'infantilisme du Front de Libération de la Bretagne qui, dans ses communiqués, se référait à une illusoire bonne volonté de De Gaulle envers notre pays et dans un manifeste récent recouvrait son vide idéologique d'un vocabulaire « socialiste » ;
- et regrette de voir tant d'hommes courageux s'être engagés dans une impasse absolue ;
- note que l'affaire du F.L.B. actualise un problème que le pouvoir national-gaulliste cherche à noyer dans une pseudo-régionalisation ;
- affirme la volonté démocratique du combat de l'U.D.B. pour une Bretagne socialiste ;
- rappelle à tous ses militants que « la double appartenance avec toute autre organisation politique est interdite aux membres de l'U.D.B. » (Règlement intérieur) et dans le cas présent rend publique l'exclusion de Jean-Louis Le Mée.

Communiqué remis à la presse le 7 janvier 1969.

Imprimerie Commerciale, Rennes



Directeur de la publication : J.-Y. Veillard
Publication inscrite à la C.P.P.A.P. n° 41.387
Tirage 4 000 — Dépôt légal 1^{er} trimestre